

VICTOR LEDUCQ

Membre du Comité Archéologique de Noyon
de la Société Académique « Les Picards de L' Aisne à Paris »
et de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.

COMMENCHON

(Canton de Chauny, Aisne)

MONOGRAPHIE ILLUSTRÉE

(DESSINS ET PHOTOS)

CHAUNY
IMPRIMERIE RICHEZ, 5 ET 7, RUE ARISTIDE-BRIAND

1931

DU MÊME AUTEUR

Le Dactyloplus Vitis en Kakhétie (Caucase). Revue de Viticulture n°522. Paris, 17 déc. 1903.

Comment doit-on reconstituer son vignoble à l'aide de plants américains.

Brochure en langue géorgienne. Koutaïs (Caucase). Impr. Kiladzé et Khéladzé. 1904.

La reconstitution des vignobles dans le gouvernement de Koutaïs (Caucase). En langue russe. Messenger Vinicole, Odessa, 1904.

Visions d'Orient, extraits d'impressions et souvenirs de voyages en Europe Occidentale et Orientale, en Asie Centrale, publiés de 1909 à 1913 dans « La Défense Nationale »

Recherches sur la culture de la vigne dans les cantons de Chauny et de Coucy-le-Château ; extraits publiés dans « La Défense Nationale » en 1912 et 1913.

Coucy à la Merveille ! Courte notice sur les fêtes féodales au temps des Enguerrand Impr. Bugnicourt, Chauny, janvier 1913,

Le Vieux Chauny et le pays chaunois, séries d'articles d'histoire locale, commencées en 1910, publiées dans « La Défense Nationale » et « L'Aisne ».

Abbécourt, monographie. Impr. Richez, Chauny 1930; ouvrage récompensé par la Sté Nat^{le} d'Encouragement au Bien.

POUR PARAÎTRE :

Histoire Générale de Chauny

Monographies des communes du canton de Chauny

PRÉFACE

C'est un devoir, aujourd'hui, plus que jamais, et de faire aimer sa petite patrie, parcelle vivante de la grande.

Commenchon tient une bonne place dans l'histoire de la région chaunoise à cause de son abbaye, jadis quelque peu délaissée cependant par les pèlerins parce qu'éloignée alors des voies fréquentées, mais elle possédait beaucoup de biens, de droits et privilèges dans l'étendue du baillage de Chauny. Pillée de fond en comble, brûlée à différentes reprises, démolie entièrement en 1828, quelques rares vestiges en subsistaient encore, épars, avant la Grande Guerre. Actuellement il n'en reste plus que le souvenir.

Grâce aux ouvrages de Colliette, de Ch. Bréard, du P. Labbé, de J. Poissonnier, aux archives départementales, nous avons pu rédiger un historique assez détaillé de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, dite de Commenchon.

L'histoire du village - exception faite de l'abbaye - n'offre rien de bien particulier ; il a subi comme tous ceux de la région les invasions multiples, les désordres suscités par les guerres civiles ou religieuses qui ont, au cours des siècles, désolé le pays.

Cette monographie de Commenchon fera connaître l'histoire - jusqu'en 1922 - de ce village bâti dans un site agréable. La bienveillance du lecteur voudra bien tenir compte de notre seul désir d'ébaucher une oeuvre qu'il leur sera possible de corriger et de compléter. Recueillir les légendes et la tradition locale, nous laissons ce soin à ceux qui nous suivront ; ils tireront d'abord parti de notre travail préliminaire, introducteur ou préparateur des études futures. Ils contribueront ainsi utilement à l'étude du passé de notre coin provincial et susciteront l'attachement à une terre familière. L'amour du sol et le culte du passé ne forment-ils pas le véritable patriotisme ?

Nous attirons leur attention sur la valeur historique ou géographique des lieudits dont l'étude peut fournir maint renseignement intéressant pour l'histoire locale.

En terminant cette préface nous nous faisons un plaisir d'exprimer notre gratitude aux personnes qui ont bien voulu nous aider ou nous encourager dans notre tâche, et en particulier à Monsieur Grégoire, maire, à Monsieur Georges Gottmann, et à Monsieur Broche, archiviste départemental.

VICTOR LEDUCQ

Paris, le 20 Février 1931.

SOURCES DOCUMENTAIRES

L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, L'église paroissiale, ses pierres tombales, par J. POISSONNIER.

L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine ou de Commenchon, par J. POISSONNIER.

Histoire de Chauny, par le P. LABBÉ.

Histoire des églises de Chauny, par Ch. BRÉARD.

Les anciennes rues de Chauny, par Ch. BRÉARD.

Dictionnaire historique du département de l'Aisne, par MELLEVILLE

Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par MATTON.

Dictionnaire géogr. et admin, de la France, par Paul JOANNE.

Archives départementales de l'Aisne, par SOUCHON et MATTON.

Dictionnaire des communes, par BAGET et LECOINTE.

Dictionnaire de la noblesse, par de la CHENAYE-DESBOIS et BADIER.

Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, par l'abbé CHRÉTIEN.

Dictionnaire historique des institutions, moeurs et coutumes de la France, par A. CHÉRUEL.

La Coutume réformée de Chauny, par VREVIN.

Annuaire du département de l'Aisne.

Les justices seigneuriales du Vermandois, par A. COMBIER.

Archives départementales de l'Oise.

Collection d'estampes, dessins, cartes, plans, etc., Canton de Chauny, par d'Ed. FLEURY.

Bulletins du Comité archéologique de Noyon

Histoire de la Révolution de 93 à Chauny, par l'abbé Jules CARON.

Cartes de Cassini, de l'Etat-Major, du Service géographique de l'Armée, du Ministère de l'Intérieur.

Statistique-Botanique de la flore des arrondissements de Laon, etc., par Al. de LA FONS.

Archives communales.

COMMENCHON

Synonymie.

Calmenction, en 1060 ; *Chaumensium*, au XIII^e siècle ; *Caumanchon*, *Caumenchon*, en 1153, 1383, 1480, 1710, 1771 ; *Caumencon*, en 1240 ; *Comenchon*, en 1504, 1571 ; *Notre-Dame de Commenchon*, en 1684 ; se nommait primitivement *les Fontaines Saint-Eloi ou Saint-Eloi-Fontaine*, *Sanctus Eligius de fontibus*.

Situation. Topographie. Géologie.

Village de l'ancien Vermandois (*pagus Veromandensis*) bâti à 100 mètres d'altitude, au pied d'une colline élevée de 174 mètres au nord, 78 au sud du terroir en bordure du chemin conduisant à Béthancourt ; à 6 kilomètres au nord-nord-ouest de Chauny, à 1 kilomètre de la Rue de Caumont ; à 2 kil. 500 d'Ugny, à 42 ouest-nord-ouest de Laon, à 130 au nord-est de Paris.

Autrefois de la Généralité d'Amiens (début du XVI^e siècle), de celle de Soissons depuis novembre 1595 ; des bailliage, subdélégation, maîtrise des eaux et forêts et doyenné rural de Chauny ; des élection (milieu du XIV^e siècle), grenier à sel et diocèse de Noyon (début du VI^e siècle) ; du département de Chauny de la direction des aides de Noyon ; du gouvernement général de l'Ile-de-France dès le XVI^e siècle ; du district de Chauny du 18 février 1790 au 22 août 1790 ; du canton de Chauny depuis février 1790 ; de l'arrondissement de Laon (Aisne) du 17 février 1800, et de juillet 1801 du diocèse de Soissons, suffragant de l'archevêché de Reims.

Le terroir de Commenchon est borné par celui des communes d'Ugny-le-Gay au nord, de Caumont à l'est et au sud de Béthancourt au sud-ouest, de Guivry à l'ouest ; il est traversé par les *chemins d'intérêt commun n° 42*, de Béthancourt à Ugny, et de Commenchon à la Rue de Caumont, la *Grande Laye* de Commenchon à Guivry, autrefois la *Voie des mons*, chemin forestier sur la crête des collines au nord de Commenchon. On appelle *laye* ou *laie* une bande séparative en faisant le vide par l'abattage des arbres, et qui sert de limite triage ou portion de forêt.

Un rôle de la répartition de la contribution imposée pour les travaux des chemins de Commenchon fut établi en 1788 par l'intendance de Soissons ; ces travaux avaient été exécutés à la demande faite en 1786 par M. de Chézelles. Un plan et un bornage des chemins de la localité furent exécutés en 1789.

Des coteaux couverts de grands bois affectant une forme demi-circulaire dominant au nord-est comme une enceinte naturelle un terrain marécageux dont l'entrée se trouve dirigée vers la riche vallée de Commenchon.

Victor LEDUCQ

Le pittoresque du paysage, l'agrément du décor, la tonalité chaude et harmonieuse des coteaux couverts de bois on coupés de terres labourables, rendent le séjour de cette localité un des plus agréables du canton.

Ne faut-il pas regretter les vignes d'antan qui pavoisaient ces coteaux, la culture du chanvre qui se filait pendant les veillées en racontant de naïves histoires, hélas oubliées ?

Le promeneur qui erre au milieu des bois taillis plein d'ombre bleuâtre et de reposante fraîcheur, éprouve un charme secret, une douceur, au contact du beau, du mystérieux de la sylve, à planer au-dessus des querelles et des ambitions viles.

Et le soir quand les cimes des arbres grandissent et brûlent dans le crépuscule, autour de la Tombe Régnier toute sanglante des feux du soir, et que des couleurs violettes et mauves envahissent le vallon de Commenchon et flottent sur toutes choses, Féerie de la petite patrie, préparant la nuit sereine et reposante, on se plaît à évoquer les souvenirs qui fixent l'histoire de ce village. On se reporte à l'époque où saint Eloi aimait à se reposer dans ce lieu délicieux de ses luttes contre l'idolâtrie, à celle qui vit les luttes contre les Normands, puis ensuite au siècle de la fondation de l'abbaye qui devait donner une grande célébrité au village, enfin à l'époque de la Révolution qui vit la retraite du général Schérer songeant à l'ingratitude de sa patrie dans l'abbaye abandonnée, et les démêlés du fameux conventionnel Merlin de Thionville.

Le flanc des collines est formé de sables inférieurs et de rognons à têtes de chat et le sommet de calcaire grossier à nummulites.

Tous ces terrains sont de *l'ère tertiaire*, de la *période éocène*; ils sont moins épais dans leur ensemble que ceux des âges précédents. L'abondance des nummulites est caractéristique de cet âge, et certaines couches calcaires en sont absolument pétries ; c'est la *Pierre à liards* des carriers. Les nummulites sont des Foraminifères, invertébrés tertiaires qui datent des débuts de l'ère.

Historique.

Au lieudit *La Tombe Regnier*, au nord de Commenchon, au sommet de la colline, la couche de *loess* atteint une épaisseur remarquable. Dans une espèce de gorge où ont été ensevelis, au milieu de ce loess, des quartiers de grès entassés les uns sur les autres, cimentés entre eux par du loess et renfermant des ossements d'animaux préhistoriques, la couche argilo-sableuse peut avoir six mètres d'épaisseur.

A la *Tombe Regnier*, sous les grès envasés dans cette couche, l'on a découvert une multitude d'ossements en assez mauvais état de conservation. M. Ed. Lambert y a trouvé un omoplate du genre cheval, plusieurs dents du même animal ; un métacarpe, quelques vertèbres, etc., du genre boeuf ; un tibia, quelques phalanges des pieds, deux dents, un fragment de tibia d'éléphant ; un cubitus de *rhinocéros tichorhinus*.

Monographie de COMMENCHON

M. Ed. Lambert croit que ces ossements proviennent d'animaux de l'époque diluvienne ; il pense que ces ossements ont été ensevelis et retenus sous les blocs erratiques, à l'époque du diluvium et envasés postérieurement par le dépôt du loess, car c'est à la base de la couche qu'on les rencontre ; à plusieurs centaines de pas de là, il a encore découvert un fémur et un tibia de rhinocéros.

Il n'est pas douteux que le pays ait été occupé aux âges de la pierre et des métaux par des peuples nomades qui s'y attachèrent. Des silex - telle la hache celtique trouvée à la Tombe Régnier lors d'une exploration faite en 1861 par les élèves de l'Ecole des Mines - et d'autres objets anciens découverts dans les environs de ce tumulus, l'attestent d'une façon plausible. Mais néanmoins la présence de tribus fixées à demeure dans notre contrée n'est certaine qu'au temps de la Gaule.

Moins d'un siècle après l'organisation de la Gaule romaine en 481, les Francs envahissaient le pays et l'occupaient.

*

* *

Les établissements religieux ou hospitaliers cités plus loin possédaient des biens et des droits dans Commenchon. Pour connaître ces droits et les redevances seigneuriales en usage avant 1789, consultez notre monographie d'Abbécourt.

Saint-Eloi-Fontaine - qui prit ce nom parce que saint Eloi (588-659), évêque de Noyon, allait parfois chercher le repos et la retraite auprès d'une source de ce lieu - appartenait dès le XI^e siècle à l'abbaye *Saint-Eloi de Noyon*. Au commencement du XII^e siècle, la communauté des chanoines réguliers de *Chauny* la quitta et vint se fixer en 1139 dans ce lieu qui prit dès lors le nom de Commenchon. En 1153, les chanoines de *Saint-Quentin* accordaient aux moines de *Longpont* les terres cultes et incultes, champs, pâturages, eaux et droits de justice qu'ils avaient sur Commenchon.

Au milieu du XIII^e siècle ce lieu n'était encore qu'un hameau dépendant de la paroisse de Neuflieux.

Le couvent de *Sainte-Croix de Chauny* et les pauvres de cette ville avaient des biens dans le village ; à ces derniers ; il fut fait abandon le 16 septembre 1410 par Jeanne, veuve de Jean Gobois, de Commenchon, de terres sises en ce lieu ; l'abbaye de *Genlis* une maison, des terres et des vignes. Au commencement du XVII^e siècle, Simon Dumont, tailleur d'habits, vendit à Clau-de Haubidan, curé de *Genlis*, des terres et des prés sis à Commenchon.

Victor LEDUCQ

*

* *

L'hiver de l'an 1124 est très rigoureux ; l'année suivante, à partir de mars, « une grande pluie tombe continuellement pendant plusieurs mois et noie presque entièrement la semence dans les champs ». L'été de 1132 est si chaud qu'il dessèche le lit des cours d'eau et des étangs et engendre de nombreuses épidémies. Une grande famine sévit de 1195 à 1199. L'hiver de 1325, très rude, cause une grande misère, et de 1361 à 1363 des maladies contagieuses font périr un grand nombre d'habitants.

Le 29 août 1383, la terre et le fief de Commenchon sont saisis sur la succession de Bruian du Saulsoy, à la requête de Jean Goudemant et adjugés à Goudemant père. Les *saisies féodales* étaient le moyen d'assurer l'exécution des obligations découlant des droits des seigneurs.

Commenchon eut à souffrir de la guerre de Cent Ans, d'une famine en 1417, d'une épidémie l'année suivante, d'une peste violente en 1457 et de nouveau d'une famine en 1471.

En juillet 1472, les Bourguignons s'emparent de l'abbaye, la pillent, y mettent le feu et dispersent ses titres.

Les seigneurs de Commenchon relevaient des moines de l'abbaye qui étaient propriétaires fonciers ; la seigneurie était vassale de Chauny et *mouvante* du roi, c'est-à-dire dépendante de son château royal ou domaine de Chauny

Le 27 janvier 1640, à la requête de Jacques Souaille, notaire royal à Chauny, fut exercée par le prévôt royal de Chauny, la saisie de la terre et seigneurie de Commenchon pour la mettre en la main du roi, pour sûreté de paiement d'une rente de cent livres assurée par contrat du 9 janvier de la même année. Par décret, cette seigneurie fut mise en adjudication vers 1679.

D'après les archives de Saint-Martin de Chauny eut lieu, le 3 novembre 1480, la vente et le transport d'une rente de 8 sols parisis par Pierre Someillier, l'aîné, demeurant à Commenchon, à Pierre Hégot, artillier à Chauny, et le 14 novembre 1481 une sentence de nantissement relative à cette vente.

Parmi les coutumes parfois bizarres du pays chaunois, il faut citer celle parmi lesquelles pour mettre un homme en possession de la chose par lui acquise, celui-ci prenait tantôt un petit bâton, tantôt un anneau ou un gant. Un acte ancien de *vest* et *saisine* d'un héritage donné aux religieux de Saint-Eloi-Fontaine a été fait par la prise d'un gant ; ce gant était reçu par les mains du juge. Cette tradition était la marque extérieure d'investiture dans le pays chaunois.

Vest était un terme de l'ancien droit français indiquant la mise en possession de l'acquéreur d'un domaine tenu en roture. Il y avait *vest*, appelé aussi *ensaisinement* pour des contrats de vente aussi bien que pour des contrats d'acquisition. La *saisine* était la prise de possession par l'acquéreur d'un héritage qui notifiait le contrat d'acquisition au seigneur de qui relevait ce do-

Monographie de COMMENCHON

maine.

Le 8 février 1481 cessait un froid qui durait depuis le lendemain de Noël ; les vignes furent gelées. En 1545 la cherté du blé est excessive ; le setier fut vendu 100 sols, lequel auparavant n'en valait que 10 ; en 1579 la peste règne et en 1592 la disette est grande à cause de la cherté des vivres.

Un arrêt du Parlement de Paris du 5 août 1600, rendu au profit des officiers royaux de Chauny contre ceux de Noyon, déclare maintenir et garder Commenchon et son abbaye dans le ressort et la juridiction du bailliage de Chauny.

En 1628 eut lieu une saisie féodale des dîmes et oblations ; on appelait *oblations* tout ce qui était offert à l'église en pur don et aussi un droit levé en certaines circonstances par le seigneur.

La peste sévit de nouveau en 1636 et le 3 avril 1640 est ressenti un violent tremblement de terre.

L'an 1648 fut signalé par la longueur de l'hiver qui dura cinq mois entiers, depuis la Toussaint jusqu'au 26 mars 1649, jour des Pâques fleuries ; les neiges furent très abondantes.

*

* *

Le pays si durement éprouvé par les guerres de religion devait l'être encore par la guerre civile, appelée *la Fronde*.

Cette nouvelle guerre, que la noblesse semblait faire gaiement, à la légère, pesa lourdement sur le peuple des campagnes ; elle ternit la mémoire des Condé, des Beaufort, des Conti, de tous les brouillons de ce temps qui, pour des motifs frivoles d'intrigue, de jalousie ou d'ambition, jetèrent notre malheureux pays dans des tempêtes sanglantes, lorsqu'il avait tant besoin de paix pour panser ses blessures.

Notre contrée fut bouleversée par des désordres sanglants. Ainsi le 29 mars 1652, sur les quatre heures du matin, Commenchon fut pillé et ravagé par les Espagnols et les Bourguignons faisant partie des troupes du prince de Condé ; plusieurs habitants furent faits prisonniers ou tués : l'église perdit quelques ornements d'autel et du linge qui était au château. De grands dégâts, notamment en blé, étaient encore causés en juillet de la même année pendant le siège de Chauny par l'armée espagnole, sous la conduite et le commandement du comte Fuensaldaigne, du prince de Ligne, et du marquis de Moy.

On appelait ces soudards « Espagnols » parce qu'ils portaient l'écharpe rouge de Castille, mais la plupart venaient d'Allemagne ou des rives du Rhin.

Le 3 février 1660 la paix était signée avec l'Espagne ; à cette occasion eut lieu une procession et un *Te Deum* chanté en l'église de la paroisse.

Victor LEDUCQ

*

* *

Les années de mauvaise récolte, si fréquentes jadis, n'empêchaient nullement le commis des impositions royales d'opérer des perquisitions qui faisaient le désespoir, des paysans.

Il ne faudrait pas croire cependant que la rigueur des temps fut si excessive qu'elle ôtât au paysan tout plaisir, toute trêve à ses fatigues. Il avait dans les fêtes religieuses, alors très nombreuses et chômées, des jours de repos obligatoire. Ces jours-là, après les offices, on se livrait au village à des jeux innocents, on dansait en rondes joyeuses, quelquefois dans la cour du château. On chantait des chansons gaillardes ; le soir à la veillée, on se réunissait pour écouter les récits des vieilles femmes, les légendes des sorciers, des enchanteurs et des fées.

Les fêtes de famille, les baptêmes d'enfants, les mariages surtout étaient célébrés avec un éclat tout particulier.

Les habitants de Commenchon se livraient jadis aux jeux de la main *chaude*, de la *soule*, sorte de foot-ball. Les *feux de la Saint-Jean*, accompagnés de danses et paraissant remonter au paganisme, étaient pratiqués jusque vers la fin du siècle dernier ; les vieillards du village se rappellent y avoir assisté dans leur jeunesse. Ils prenaient part également au pèlerinage à la fontaine Saint-Fiacre et jusqu'en 1914 aux fêtes des Vertes-Montagnes à la Tombe Régnier qui étaient célébrées l'une le lundi de Pâques, l'autre le lundi de la Pentecôte.

La Compagnie d'arc de Commenchon, une des plus anciennes de la contrée, existe encore. Très florissante à ses débuts elle était composée de nombreux tireurs d'élite ainsi qu'en témoignent les médailles accrochées à son drapeau, et qui ont pu être sauvées au moment de la Grande Guerre.

Malheureusement, cette Compagnie est à son déclin, faute de recrues, les jeunes gens de l'époque délaissant les distractions saines que procure le noble jeu d'arc, pour les plaisirs trompeurs et malsains de la ville (voir *Renseignements administratifs et divers*).

Encore une belle tradition qui tend à disparaître !

*

* *

Pour conserver le souvenir des concessions faites à ses vassaux comme les engagements du *tenancier*, le seigneur faisait dresser ses *terriers*, c'est-à-dire inscrire sur des registres la description de tous ses héritages féodaux, de tous ses droits et redevances réciproques. La plupart des anciens terriers ont été renouvelés au XV^e siècle; ils étaient pour l'ancienne propriété ce que

Monographie de COMMENCHON

de nos jours nous appelons le cadastre. Pour les terres abbatiales le même registre portait le nom de *pouillé*.

En 1674 des lettres de terrier de la seigneurie de Commenchon furent obtenues par Etienne de La Fons, seigneur du lieu.

*

* *

Les religieux de Saint-Eloi-Fontaine, propriétaires fonciers de Commenchon, avaient les droits de haute, moyenne et basse justice sur Commenchon, Jussy et Béthancourt ; ils recevaient les appels de basse et moyenne justices quand elles étaient exercées par leurs vassaux ; ils avaient la justice criminelle et jugeaient tous les crimes, excepté les *cas royaux* et les *cas prévôtaux* réservés aux tribunaux du roi. Leurs juges pouvaient prononcer la peine du fouet, du carcan, de l'amende honorable, de la marque au fer rouge, du bannissement, de la mort. Seulement aucune condamnation à mort ne pouvait être exécutée sans avoir été confirmée par les juges royaux.

Le haut justicier avait le droit d'avoir un juge-bailli, un lieutenant du juge, un procureur fiscal, un substitut, un greffier. mi ou deux sergents ou huissiers.

Ces droits de justice furent souvent l'objet de différends entre l'abbaye et les seigneurs ou les habitants des localités précitées.

En 1357 un élargissement est prononcé, en présence de trois hommes de fief des religieux de Saint-Eloi-Fontaine par Cachemarée, garde de la justice de ces religieux, résidant à Chauny, en faveur du nommé Hennart, de Marizelle, détenu comme soupçonné du meurtre de Jean Hernut, de Béthancourt. Cet élargissement fut ordonné par ce motif que, sur les sommations à eux faites, la veuve Hernut et les amis du défunt ne se sont pas présentés pour déposer contre l'accusé et que, dans l'enquête, les témoins n'ont point prouvé la culpabilité dudit Hennart ; le prévôt de Chauny approuva cette mise en liberté.

En 1526 Decret de Hardy était garde de la justice de Commenchon ; en 1681 Pierre Lempereur en était lieutenant.

L'abbaye avait aussi le droit de forage et de rouage sur Commenchon, droit qui lui fut contesté par un nommé Toté. Ce droit était ainsi gradué : il était dû par chariot, 4 deniers ; par charrette, 2 deniers ; par brouette, à l'avenant. Le 13 juillet 1381 plainte fut déposée par les religieux contre le sieur Toté ; onze ans après l'ordonnance de l'enquête, c'est-à-dire le 28 juin 1392, après enquête, opposition, assignations, appels dilatoires, débouté, recréances, renvoi, plaidoyers, appointment, Toté fut condamné à payer 4 deniers parisis, les droits de rouage par lui contestés, 6 livres parisis d'amende plus tous les frais du procès ; l'histoire ne dit pas à combien montèrent les frais de ce procès.

Victor LEDUCQ

*

* *

En 1684 un froid intense gèle les vignes et les châtaigniers et il n'y eut point de vin en 1692 ; la cherté du blé est excessive l'année suivante, la disette fort grande en 1694.

L'été de l'année 1705 fut torride et le 29 décembre 1706 un vent fort impétueux soufflait sur la région, déracinant des arbres et arrachant des toitures ; il y eut un hiver très rigoureux en 1709 pendant lequel une famine, augmentée encore par les accaparements des blés, porta la misère à son comble.

L'hiver de 1719 est très pluvieux ainsi que celui de 1726 suivi d'un été très sec. En 1740 il y eut encore un grand hiver ; il commença à geler fort en octobre et il tomba de fortes quantités de neiges avant la Toussaint ; la récolte fut mauvaise en août 1741 d'autant plus que l'été fut très sec. Les hivers de 1751 et 1764 sont aussi très pluvieux ; celui de 1762 fut l'un des plus longs et des plus rudes du XVIII^e siècle ; le froid commença avec beaucoup d'intensité le 26 novembre et continua sans interruption jusqu'au 28 janvier suivant ; les vignes furent gelées.

Il y eut de violents orages en juillet 1767 et les années 1768, 1769 furent des années de disette.

Le 5 mars 1778 des brigands étranglaient chez elle, la nuit, Marie-Jeanne Haudry, regratière, veuve de Louis de Laval, seigneur d'Etaucourt.

Le 12 août 1787 eut lieu la réunion de la première assemblée municipale ; tous les assistants signèrent le procès-verbal, sauf un. Le 17 février 1788 il est déclaré en assemblée municipale que la taille est répartie proportionnellement aux ressources de chacun ; les privilégiés sont le seigneur M. Dalmas, les religieux de l'abbaye, M. Langlois de Plémont, le prieur-curé, qui est titulaire du bénéfice de Saint-Fiacre dépendant de l'abbaye ; il n'y a dans le village que deux infirmes hors d'état de travailler.

Le 13 juillet 1788 une grêle formidable s'abattait sur le village y occasionnant d'immenses dégâts.

Le 1^{er} février 1789 il est constaté que la rivière d'Oise et le canal Crozat rendent impossibles les deux chemins qui mènent à Chauny où on conduit le foin récolté dans le village.

*

* *

Monographie de COMMENCHON

Le peuple continua à souffrir sans remèdes pendant le XVIII^e siècle. Les mémoires, les correspondances du temps ne sont guère qu'une révélation continuelle des souffrances excessives, de l'état vraiment précaire des agriculteurs. La nourriture devint si malsaine que des maladies épidémiques en furent engendrées. Combien de malheureux préférèrent abandonner leurs terres que d'avoir à payer les dîmes et les droits seigneuriaux.

Partout des plaintes s'élevèrent, la mesure est à son comble, la dernière goutte d'eau va faire déborder le torrent.

L'orage gronde menaçant, l'ancien système, partout si ébranlé, est menacé dans ses fondements. Nous sommes à la veille de la Révolution.

Les religieux de Commenchon auxquels la contrée est redevable de travaux de défrichement et de culture n'étaient plus aimés. C'est qu'eux aussi, tout comme les seigneurs laïques, s'étaient laissé atteindre en partie par les séductions de la vie de cour. Bien peu des abbés avaient continué à résider dans leurs terres. Quand on n'est plus aimé, on n'est pas loin d'être haï.

On verra à l'historique de l'abbaye comment l'abbé de Choiseul fut insulté en 1790 par un habitant de Commenchon.

Le 31 janvier 1790, Urbain Canoine, vigneron, était élu maire, et Nicolas Rendu, procureur. En cette même année, pour la contribution patriotique, fut dressé un tableau des donateurs de la commune.

Le 4 juillet eut lieu la création d'une garde nationale qui dépendit du bataillon de Villequier-Aumont ; Louis Picard en eut le commandement. Le mercredi 14 juillet, jour fixé par l'Assemblée, Nationale, on célébrait la Fête de la Fédération.

Le 18 septembre, Pierre Chambert était élu maire en remplacement de Canoine, démissionnaire.

Dans l'assemblée municipale, tenue le 28 septembre, on protesta contre l'établissement à Coucy du tribunal du district de Chauny.

D'après le plan n° 4 adopté le 10 décembre 1789 par la majorité des députés de l'Ile de France et de Picardie lors de la division de la France en départements, la commune de Commenchon se trouvait à la limite du département de l'Aisne, mais le 17 février 1790 cette limite était reportée définitivement là où elle existe encore actuellement, par les députés de Vermandois et du Soissonnais d'accord avec leurs collègues voisins.

François-Jacques Dalmas, de Commenchon, 44 ans, marié, sans enfant, fut arrêté comme noble le 2 septembre 1793 et détenu à Chantilly ; capitaine avant la Révolution, il avait quitté le service lors de la démission de Rochambaut, dont il était aide de camp, sous prétexte de l'insubordination des troupes ; ses revenus étaient inconnus, mais il était riche par sa famille ; ses opinions et ses relations étaient inconnues aussi, à cause de ses fréquents voyages à Compiègne.

Au mois d'avril de cette année les officiers municipaux, conformément à la loi, se faisaient

Victor LEDUCQ

remettre les registres des baptêmes, mariages, décès, détenus jusqu'alors par le curé.

Après la réouverture des églises, en 1795, quoique la disette fut grande et que la plus grande partie de la population se soit trouvée dans l'indigence il n'y eut ni troubles ni cris séditieux à Commenchon. Pour l'emprunt forcé de cette année fut dressé un tableau des contribuables et du montant de leur fortune.

Le 15 brumaire an VI, des agents, nommés par le conseil municipal de Chauny, n'ont trouvé à Commenchon aucune copie du serment de haine à la royauté devant être affichée selon la prescription du directoire du département, attendu qu'il n'y avait pas de ministre du culte dans la localité, ni personne qui en fasse les fonctions, ce qui était à la convenance des habitants, et ce qui d'ailleurs leur a été confirmé par l'agent national.

*

* *

Le 10 février 1807 la neige tombe avec une telle abondance que toute circulation est rendue impossible.

Vers la fin de février 1814 l'autorité militaire de La Fère réquisitionne à Commenchon deux boeufs et cinq moutons. M. de Brémont est nommé membre de la commission particulière de contrôle du magasin d'approvisionnement installé à Chauny lors de l'invasion du territoire par les Alliés. Au commencement de mars, de Bûlow apprenant le mouvement offensif de Napoléon, se dirige sur Noyon et Compiègne ; le passage de ce corps d'armée laissa un douloureux souvenir ; ce flot d'hommes exigeants et brutaux envahit Commenchon. Le 17 mars, vers 5 heures du soir, un détachement de cavalerie prussienne entra dans le village, se livra à des excès de toutes sortes, enleva des guides, réquisitionna du vin, de l'eau-de-vie, du pain, du bétail, des chevaux, etc. ; des portes furent défoncées, les habitants s'enfuirent épouvantés ; le maire resta seul avec son adjoint. Ce maire, M. Gabriel Toubeau, avait été un des derniers moines de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine ; il était né à Bourges le 17 avril 1759 et décéda à Commenchon le 11 novembre 1838. Il avait été adjoint puis maire de l'an I^{er} de la République jusqu'en 1816.

A cette époque le monastère était propriété de Merlin de Thionville, le fameux Conventionnel. Sa présence en ces parages amenait dans la malheureuse localité des partis d'ennemis qu'envoyait sournoisement le maire de Caillouël, l'ex-émigré du Passage, afin de faire des niches au régicide Merlin. Ce dernier fut obligé de partir, peut-être pour sauver son existence.

*

* *

Monographie de COMMENCHON

Le souvenir de Merlin de Thionville est encore resté si vivace à Commenchon qu'il est intéressant de faire connaître, au moins succinctement, sa vie privée et ses occupations lors de son séjour dans cette localité.

Nous empruntons à l'excellent ouvrage *Merlin de Thionville*, écrit par M. Roger Merlin, arrière-petit-fils du célèbre conventionnel, les quelques renseignements qui suivent.

Merlin s'était remarié le 25 décembre 1804 avec Mademoiselle Amélie-Charlotte de Lepel, âgée de 27 ans, née à Stuttgart, qu'il avait connu en 1795, dans sa mission sur le Rhin. Il acheta le 17 février 1805 sa propriété de Commenchon qui appartenait à la veuve du général Scherer. Elle comprenait 90 hectares, dont 60 en bois, qu'il paya 192.600 fr. mais sur cette somme et suivant le contrat, Merlin garda par devers lui une somme de 65.000 francs, considérée comme un forfait destiné à lui assurer le paiement par Merlin jusqu'à leur mort, de deux rentes viagères de mille francs chacune à deux demoiselles Dalmas et d'une autre de 4.700 francs à Jacques Dalmas et à sa femme, ses deux derniers précédents propriétaires.

La nouvelle propriété de Merlin, achetée par Dalmas le 26 janvier 1791, était formée de deux parties réunies par Dalmas, le domaine de Saint-Eloi-Fontaine, comme bien national, et le domaine patrimonial de Dalmas à Commenchon. La vente par Dalmas au général Scherer avait été faite le 30 juillet 1801.

Tout en persistant à regarder Merlin de travers, l'administration de l'Empire le nomma cependant, en 1805, lieutenant de l'ouvrier, et le 30 décembre 1812, suppléant du juge de paix du canton de Chauny ; le juge de paix était Bouchereau, ancien conventionnel, avec qui Merlin était lié.

Merlin, dans son domaine rural, se livrait à la chasse, à la pêche, ou suivait paisiblement son laboureur Armand Guillaumont, prenant parfois le mancheron de la charrue, en gros sabots, en costume de paysan, avec sa barbe et sa chevelure négligées.

Quand Merlin se fut dépouillé de toutes ses charges publiques, il ne voulut plus accepter aucune fonction. C'est en vain que les habitants de Commenchon voulaient le nommer maire, il n'accepta pas.

Merlin avait un coeur généreux, il ne savait pas refuser un service ; il a rendu de grands services à plusieurs familles de la commune.

Il était rude dans sa parole comme dans son regard, la vie des camps en avait fait un soldat dans toute l'acception du mot et tel il resta toujours. C'est ce qui explique pourquoi certaines gens qui l'ont mal connu ont pu le mal juger.

Il éleva sa nièce Euphémie, fille de son troisième frère Antoine, et la maria à Louis Lallemand, homme de lois à Chauny Il avait avec lui sa vieille mère qui reçut de lui tous les soins affectueux possibles, et mourut à Commenchon le 16 avril 1820 ; une grande tante à sa femme, Mademoiselle Jeanne-Henriette, baronne de Witzleben, qui mourut également à Commenchon le 11 mai 1811, à l'âge de 88 ans. Merlin célébra le 24 décembre 1812, dans la localité, le mariage de sa fille Rose, âgée de 21 ans, née de sa première femme Blaise, avec Marie-Philippe-Aimé de

Victor LEDUCQ

Golbéry, procureur au tribunal de première instance d'Auriche, en Wesphalie.

Il éleva également chez lui son neveu, le fils de Madame Delisle (sa soeur), qui devint officier et fut tué à la bataille de Leipzig.

Il choisissait son personnel parmi les gens les plus pauvres du pays et plusieurs d'entre eux ou leurs descendants ont aujourd'hui une petite situation qu'ils doivent à Monsieur Merlin.

Des hommes marquants vinrent lui présenter leurs hommages à l'abbaye.

Douce, d'un coeur excellent, son épouse était la providence de l'endroit et ne put jamais refuser un service ou une aumône. Le 23 août 1814 une fille naquit, Marie della Mercédès-Augusta Merlin (Madame de Barbier de Tinan) qui quitta Commenchon à l'âge de 10 ans.

Merlin semblait avoir trouvé un repos assuré après les agitations de la Révolution. Mais 1814 arrivait, aussi, n'écoulant que son patriotisme, il demanda et obtint de lever un Corps franc en Picardie, défendit Amiens et se battit à Montdidier.

Sa maison fut pillée deux fois par les Prussiens conduits par l'émigré amnistié Dupassage, de Caillouël, qu'il avait cependant souvent obligé. La Restauration lui coûta la moitié de sa fortune. En septembre 1814, croyant en imposer par sa situation, Dupassage vint le braver dans les champs, en présence de vingt cultivateurs qui rentraient leurs moissons.

Cette fois Merlin déposa une plainte en règle contre Dupassage, mais elle n'eut pas de suite.

Malgré les suites de la guerre Merlin pouvait espérer couler encore des jours heureux dans sa campagne et au sein de sa famille ; de nouvelles tribulations l'attendaient de la part du gouvernement. La réaction royaliste n'allait pas tarder du reste à se faire sentir à son égard et dès le mois de septembre 1815 Merlin semble s'inquiéter pour lui. Il partit pour Paris vers le mois de décembre 1815 et ne fut autorisé à retourner à Commenchon qu'au printemps de l'année 1817.

En s'occupant si bien des affaires de tout le monde, Merlin laissait les siennes aux mains de gens qui en firent si bien les leurs propres qu'il se vit forcé en 1824 de vendre sa propriété au baron Emile Oberkampf.

Il quitta à regret Commenchon dès le printemps 1824 et s'établit à Paris, 30, boulevard du Montparnasse, où sa femme mourut l'année suivante. Merlin, peu après, alla habiter 60, rue des Tournelles, où il décédait le 14 septembre 1833.

*

* *

L'hiver de 1830-1831 fut extrêmement rigoureux, l'été de 1833 très sec et il y eut de mauvaises récoltes en 1847, 1853, 1856, années pendant lesquelles le blé fut cher ; l'hiver de 1854 fut encore rude et le pain cher.

Monographie de COMMENCHON

La rigueur de l'hiver de 1870-1871 ajouta à la tristesse de l'invasion allemande ; la neige couvrit la terre en décembre et continua à tomber en abondance ; en janvier le froid reprenait avec intensité.

En 1874 on trouva sur l'emplacement de l'abbaye plusieurs pièces d'or au millésime de 1352, du règne de Jean Le Bon. L'été de cette année fut très chaud et sec et l'hiver de 1879 un des plus rudes du siècle.

Le 28 juillet 1912 une grande fête fut organisée par les communes de Commenchon et de Chauny en l'honneur du général Schérer, ancien ministre de la guerre, mort dans l'abbaye de Commenchon en 1804. Des notables de Chauny accompagnés de quelques sociétés locales et de jeunes chaunoises costumées en Alsaciennes se rendirent à Commenchon. Là, il fut procédé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du vainqueur de Loano et plusieurs discours patriotiques furent prononcés, ainsi qu'à Chauny, dont un par M. Castelin, député.

A cette occasion plusieurs réjouissances, très réussies, avaient été organisées à Chauny, auxquelles prirent part la population de la ville et des communes environnantes.

*

* *

L'année 1914 vit le commencement de la Grande Guerre qui fut si funeste à notre région. Après la bataille de Charleroi et malgré notre victoire de Guise, l'armée allemande von Bülow se dirigeait sur La Fère, menaçant à la fois d'enfoncement et d'enveloppement les armées alliées French et Lanrezac qui retraitent vers l'Oise ; l'armée britannique continue vers le sud le long de la vallée d'Oise et Commenchon est occupé le 1^{er} septembre par les Allemands.

Pendant l'occupation la population fut ravitaillée par les soins du Comité hispano-américain. Commenchon fit alors partie du district de Vervins, du sous-district de Tergnier, de la région Marest-Appilly.

Lorsque pendant le repli allemand, le 18 mars 1917, les Français entrèrent à Quesmy (Oise), des batteries ennemies installées d'avance au nord et à l'est de Guivry, près de la Tombe Régnier, terroir de Commenchon, et des mitrailleuses placées au nord du Buchoire, canonnèrent sans répit ce village ses alentours immédiats. Avant de se retirer les ennemis détruisirent complètement Commenchon, à l'exception de l'église ; la mairie, qui s'ornait du buste du conventionnel Merlin de Thionville, était éventrée et dominait un tas de briques ; la tombe du général Schérer fut épargnée. Le maire, M. Grégoire, avait été emmené par les Allemands et c'était M. Bénoni Chambert, ancien maire, qui remplissait les fonctions par intérim, assisté de M. Pestel, conseiller municipal.

Victor LEDUCQ

*

* *

Monsieur Grégoire, le sympathique maire de Commenchon, fut évacué à Liessies (Nord). Là, mettant à la disposition de ses compatriotes ; sa longue pratique et son expérience des l'agriculture, il remplit les fonctions de directeur des jardins collectifs pendant les années 1917 et 1918. Il se consacra à cette oeuvre philanthropique avec une énergie, un courage incomparables. Non content de montrer l'exemple dans les travaux les plus durs, malgré toutes les vexations qu'il dut subir, il ne se rebuta jamais et sauva de la famine le nombreux imprévoyants en les encourageant, en les aidant même à cultiver un jardin.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Liessies, dans sa délibération du 15 mars 1919, adressait à Monsieur Grégoire, les plus chaleureux remerciements pour les inestimables services qu'il avait rendus à la population de Liessies et aux évacués.

*

* *

Le 18 février 1918 les Britanniques étendaient leur front jusque vers Noyon et Barisis, et le 21 mars suivant les Allemands déclenchaient une formidable offensive. Devant La Fère l'armée anglaise Gough, en infériorité écrasante et malgré le courage de ses unités est rompue dès les premières heures de l'attaque. Le 23 au matin, les 3^e et 18^e corps britanniques sont rejetés au-delà du canal Crozat parmi les divisions françaises qui interviennent dans la bataille ; la 1^{ère} division de cuirassiers à pied (Brécart), par son héroïsme, parvient à enrayer la poussée vers l'Oise le soir, les divisions Pellé ont retardé le flot devant la région de Chauny-Noyon qu'elles couvrent, mais l'ennemi tient Ham et les Anglais doivent reculer vers le nord-ouest. Le 24 mars, la poussée devient formidable et Commenchon est repris par les Allemands.

Mais les alliés prennent bientôt l'offensive à leur tour et le 6 septembre le village était réoccupé définitivement par les soldats de l'armée Humbert qui de là, par des chemins divers, marchèrent sur Villequier-Aumont. Par arrêté du 20 novembre 1920 la Croix de guerre fut décernée à Commenchon.

Louis-Florent Verlin, natif de Caumont, vétéran de 70, était en 1922, à l'âge de 76 ans, garde-champêtre de Commenchon depuis 26 ans.

Monographie de COMMENCHON

*

* *

Liste des maires de Commenchon :

Canoine Urbain, élu maire le 31 janvier 1790. - *Chambert Pierre*, élu maire le 12 septembre 1790 en remplacement de *Canoine*, démissionnaire. - *Toubeau Gabriel*, ancien religieux de l'abbaye, né à Bourges le 17 avril 1759, maire de 1793 au 14 juin 1816 ; décédé en 1838. - *Briquet Jean-Marie*, de 1816 à 1834. - *Harlay Auguste*, de 1834 à 1856 - *Rendu Basile*, de 1856 à 1865. - *Harlay Auguste*, de 1865 à 1878 ; âgé de 82 ans à cette époque il se retirait après avoir rempli les fonctions de maire pendant 36 ans à la satisfaction de ses administrés ; il mourut en 1882 à l'âge de 86 ans 7 mois - *François-Charles François*, de 1878 à 1881. - *Lesieur Théodore*, de 1881 à 1892. - *Chambert Bénoni*, de 1892 à 1896. - *Lesieur Théodore*, de 1896 à 1900. - *Gottmann Georges*, de 1900 à 1909. - *Chambert Bénoni*, de 1909 à 1911. - *Wagnier Charles*, de 1911 à 1912. - *Grégoire Edouard*, depuis 1912.

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX

Abbaye de Saint-Eloi-Fontaine.

L'Abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, de la Congrégation de France ou de Sainte-Geneviève, *Sancti-Eligii-Fons*, en 1225 ; *Saint-Eloi-Fontaine*, en 1296 ; *Monasterium-Eligii-Fontis*, en 1306 ; *Saint-Eloy-Fontaine*, en 1378 ; *Saint-Eloy-Fontaine-lez-Chaulny*, en 1410 ; *Sainct-Eloy-Fontaines*, en 1532 ; *Saint-Eloy-Fontaine*, *Notre-Dame de Saint-Eloy-Fontaine*, *Saint-Eloy près Chaulny*, *Nostre-Dame de Saint-Eloy-Fontaine proche Chaulny*, en 1645 ; *Sainct-Eloy-Fontaine-les-Chauny*, en 1684 ; *Saint-Eloy-aux-Fontaines* (carte de Cassini), fut fondée en 1139 après que les religieux de l'ordre de Saint-Augustin eurent quitté Chauny où ils avaient un couvent et une église sous l'invocation de Notre-Dame, pour se fixer au lieudit *les fontaines Saint-Eloy* ou *Saint-Eloi-Fontaine* qui prit dès lors, dit-on, le nom de Commenchon.

Ce furent Alard de Ham et Simon de Béthancourt qui, en 1139, donnèrent aux religieux l'emplacement du bois de Forest, à Commenchon, pour construire leur maison ; en cette année y furent établis un oratoire et un cimetière. C'est là que leur abbaye, connue depuis sous le nom de Commenchon et qui passa dans la Congrégation de Sainte-Geneviève en 1639, a subsisté jusqu'à la Révolution.

Dans une charte non datée, mais vraisemblablement de 1139 du cartulaire de Saint-Eloi-Fontaine, l'évêque de Noyon réunit à l'abbaye avec l'assentiment de son frère Raoul et d'Albéric (Aubry), châtelain de Chauny : 1° l'autel de Béthancourt délaissé par le chanoine Simon ; 2° celui de Neuflieux, délaissé par l'archidiacre Boniface.

L'abbé Rainier souscrivit en 1168, comme plusieurs abbés de son diocèse, aux coutumes de la cathédrale de Noyon ; ces coutumes et ces privilèges les plus notables des chanoines de Noyon, c'était le pouvoir d'excommunier les malfaiteurs partout dans le diocèse, *sine clamore ad episcopum facto*, de les absoudre sans son consentement, de faire cesser le service divin par toutes les églises et les paroisses de la ville, etc.

Monographie de COMMENCHON

On jeta les fondements de l'abbaye au nord-ouest du village au pied de collines boisées, vers l'an 1190, et elle fut en état d'être dédiée et consacrée le 17 octobre 1206. Les papes Innocent II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Clément III, confirmèrent par leurs bulles l'abbaye et lui donnèrent plusieurs privilèges. Saint-Louis et Philippe-le-Bel lui conférèrent de riches fonds ; les seigneurs de Vendeuil et de Saily, Guy de Faillouel et le comte Philippe d'Alsace surtout et les évêques de Noyon lui attachèrent de gros revenus.

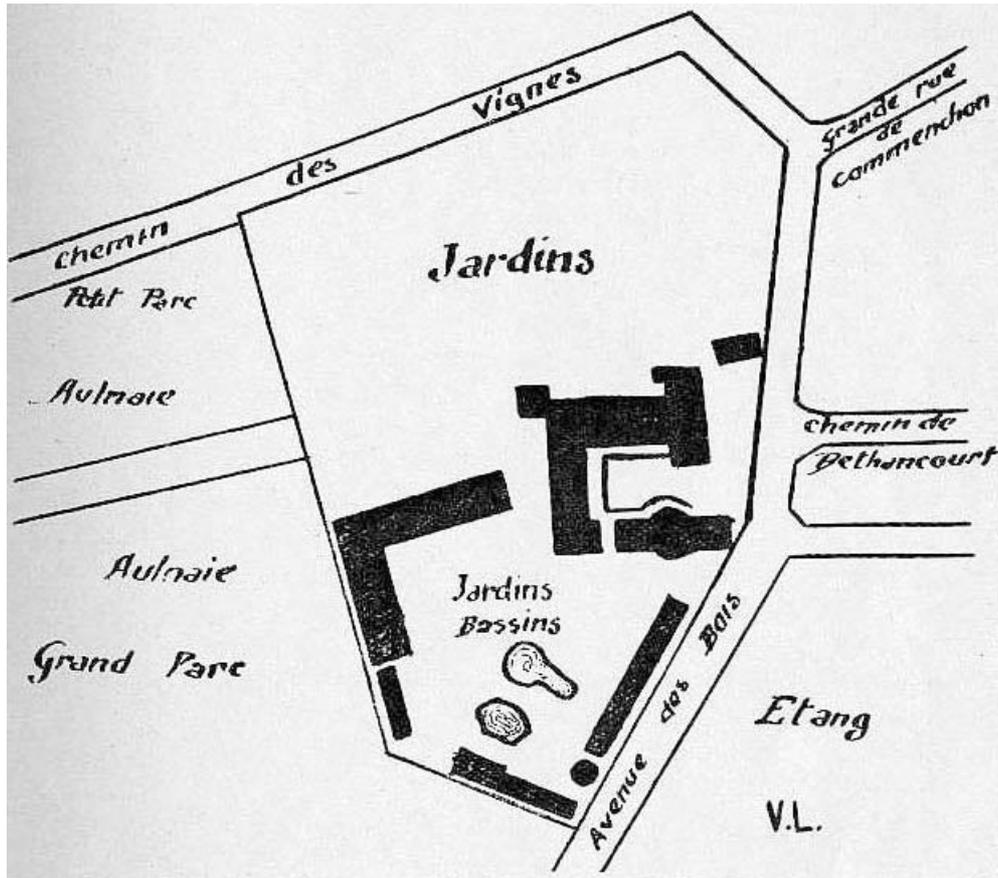
Ce ne sont pas seulement les seigneurs de la contrée qui rivalisèrent de générosité pour l'abbaye, de simples vilains contribuèrent aussi à la prospérité de la maison.

On croit que les religieux de Saint-Eloi-Fontaine furent, avec les seigneurs de Chauny, les fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Chauny. En juillet 1220 est pris un engagement par l'abbaye de payer à l'évêque Etienne I^{er} de Nemours et ses successeurs 20 livres de cire, mesure de Noyon, à la Saint-Rémi, en échange des dîmes noales par lui concédées, en proportion de sa part dans les vieilles dîmes, à Candor et à d'autres paroisses dans le diocèse de Noyon ?

L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine ayant été unie à celle d'Arrouaise dès son transfert à Commenchon n'a pas eu d'autres abbés que ceux de cette maison jusqu'au XIV^e siècle. Cependant au milieu du XIII^e siècle Saint-Eloi-Fontaine n'était encore qu'un hameau dépendant de la paroisse de Neufieux.

A compter de la réforme et de l'union qui suivit, une nouvelle règle monastique fut mise en pratique dans l'abbaye. Ses chanoines, astreints à l'observation stricte des engagements qui les liaient, se consacrèrent à des exercices multiples de pénitence et de piété, au travail et au silence perpétuel. Grâce à un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens transcrit au XVIII^e siècle d'après un recueil qui fut conservé à Saint-Eloi-Fontaine, nous pouvons faire connaître les ordonnances liturgiques et de cérémonial, les règles disciplinaires observées dans l'abbaye de Commenchon soumise comme tant d'autres abbayes aux constitutions d'Arrouaise

Victor LEDUCQ



PLAN DE L'ABBAYE de SAINT-ELOI-FONTAINE
D'après la collection d'E. FLEURY (*Bibl. Nat.*)

Monographie de COMMENCHON

Les frères qui l'occupaient se partageaient en chanoines, en frères convers, frères laïques et novices. Le silence leur était imposé, sauf dans le cas où il se présentait un événement imprévu comme un incendie, un vol ou autres choses semblables. Ils avaient d'abord observé l'abstinence de la chair, mais par la suite l'usage de la viande au réfectoire trois fois la semaine fut approuvé par le pape Alexandre IV. Au son du premier nocturne les frères devaient se vêtir, s'asseoir sur le lit de repos ou sur le marche-pied, puis au signe du prieur se rendre à l'église et se tenir à leur place habituelle. Le chant des psaumes commençait ; ils se tenaient soit assis soit debout, les yeux baissés, immobiles, s'inclinant à certains versets, se tournant tantôt vers l'autel et tantôt vers l'abbé. Après tierce, à la première heure du jour, les frères gagnaient deux par deux la salle du chapitre, c'est-à-dire le lieu de leur réunion en assemblée ; là, après une instruction faite par l'abbé ou le prieur, le frère dont la conscience était chargée de quelque faute, se levait, se prosternait devant son supérieur et était interrogé. On ordonnait quelquefois qu'il serait frappé ; dans ce cas il se mettait à genoux, déposait ses vêtements et restait le corps nu jusqu'à la ceinture, en répétant coup sur coup : « *mea culpa me emendabo* ». Au sortir du chapitre, si ce n'était pas jour de travail, les frères s'occupaient à lire et si, pendant ce temps, ils s'absentaient il leur était expressément recommandé de placer leur livre dans le coffre ou de le confier à un voisin. Était-ce au contraire jour de travail, le prieur distribuait les outils et les frères sortaient. Le travail était distribué ainsi ; une fois par jour lorsqu'on jeûnait, depuis l'heure de tierce jusqu'à nones les autres jours depuis prime jusqu'à tierce et depuis nones jusqu'à vêpres. Le jeûne était observé chaque jour excepté les dimanches, des ides de septembre jusqu'à Pâques. De Pâques à la Pentecôte, les frères ne jeûnaient pas. Tous les chanoines, les lettrés et les illettrés, devaient se trouver au choeur à certaines heures, à l'exception des convalescents et des malades ; ils ne pouvaient sortir de l'église sous aucun prétexte ni être vus, pendant ce temps, soit se promenant dans le cloître, soit lisant, soit plantant ou faisant quelque autre chose. Les chanoines qui n'étaient pas prêtres et les frères convers communiaient six fois par an : à Noël, à la Quadragésime, à Pâques, à la Pentecôte, à la Nativité et à la Toussaint. Lorsqu'un abbé de l'ordre mourait, la nouvelle en était portée dans les autres couvents ; on observait un trentenaire en son honneur. Son nom était inscrit sur un martyrologue et récité chaque jour. On ne pouvait élire un autre abbé sans que le religieux chargé momentanément des fonctions abbatiales et le prieur du couvent eussent fait connaître leur avis. A l'heure des repas, les frères se lavaient les mains, entraient au réfectoire, s'inclinaient devant la principale table et se tenaient debout jusqu'à l'arrivée de l'abbé qui leur donnait sa bénédiction. Après quoi le frère lecteur gagnait sa place, les religieux s'asseyaient à leurs tables et les domestiques dirigés par le sommelier faisaient leur office. Des prescriptions minutieuses réglaient la tenue des religieux pendant le repas. Celui-ci étant terminé, on enlevait les plats et les cuillers en commençant par la table de l'abbé, on couvrait ce qui restait de pain, et les frères quittaient le réfectoire en récitant le *miserere mei Deus* allaient au choeur où les grâces étaient dites. Le repas des domestiques avait lieu ensuite. Aucun frère, si ce n'est le chantre, le sacristain et les scribes ne pouvaient entrer ni dans la cuisine, ni dans le réfectoire, en dehors des heures fixées, ni dans l'appartement des hôtes, mais chacun avait le droit d'entrer dans le dortoir ou dans l'oratoire aussi souvent qu'il en avait besoin. Il était permis de se faire saigner cinq fois par an : vers la Septuagésime pendant la lunaison de février, après les

Victor LEDUCQ

octaves de Pâques et de la Pentecôte, en septembre après la moisson, en novembre avant l'Avent. L'heure choisie pour ce soin était, en été, après l'évangile de la grand'messe ; en hiver, après la réunion au chapitre. Les vêtements étaient donnés par l'abbé aux frères pauvres qui entraient en religion et ceux-ci ne pouvaient se plaindre ni de la couleur, ni de la grossièreté des vêtements. Chaque frère avait trois tuniques, dont une revêtue de fourrures, un manteau, une couverture, une chape, des chausses, des souliers et des chaussons.

Au sommelier il appartenait de veiller aux provisions, de les distribuer, de porter au réfectoire le pain et le vin, de recevoir les étrangers pendant les repas, de diriger les boulangers, les cuisiniers et les vendangeurs. Un frère hospitalier veillait aux besoins des autres. Un autre servait de pourvoyeur. Au sacristain revenait le soin d'éclairer le dortoir et le cloître, de fournir les hosties, de sonner les offices, de confectionner les cierges et les chandelles et de les placer dans l'église, d'avoir soin de la robe et du bâton de l'abbé et de les lui présenter chaque fois qu'il était nécessaire, de préparer le feu, les cendres, les rameaux, le sel et l'eau, de recueillir les fruits présentés à la bénédiction, de veiller à la conservation du mobilier de l'église et de recevoir les offrandes. Le gardien du vestiaire avait sous sa dépendance les cordonniers, les pelletiers, les tanneurs, les foins ; le soin des étoffes de laine ou de lin, celui des fourrures, chausses, ceintures, chapes, tuniques, manteaux le regardait particulièrement. Le prieur occupait dans l'église la première place à gauche ; au chapitre, au réfectoire il occupait la place de l'abbé en l'absence de celui-ci. Il devait tracer le travail et y conduire les frères, donner le signal pour la tenue du chapitre et pour les autres exercices. Il se faisait suppléer dans certaines circonstances par le sous-prieur.

Cette réforme introduite par Baudoin tendit à ramener le monastère à sa sévérité primitive, en obligeant les chanoines à pratiquer une stricte pauvreté, l'abstinence et un travail sérieux succédant à une prière assidue, toutes choses qui lui étaient devenues comme étrangères.

Simon 1^{er}, qui fut abbé de 1199 à 1228 et dont l'année de la mort est inconnue, fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale où il était représenté debout tenant une croix dans la main droite.

Pierre de Viry, seigneur de Commenchon, avec le consentement d'Aubry, abbé régulier de Saint-Eloi-Fontaine, fonda à Commenchon une cure régulière en 1258 et s'en fit le donateur. Vers 1274 l'abbaye fit construire des maisons désignées sous le nom de *petite abbaye* entre la rue de l'Abbé et le vivier dit de Crèvecoeur proche de ces maisons.

Jean de Folloy seigneur d'Abbécourt, donna, en 1348, aux religieux de Commenchon un écrit par lequel il reconnaissait n'avoir aucun droit sur les moulins de Chauny qui appartenaient à l'abbaye. Pendant la guerre de Cent Ans, l'abbaye et ses terres furent ravagées, puis en 1472 les Bourguignons s'en emparaient, la pillaient, y mettaient le feu et dispersaient ses titres ; dès la prise de Nesle, l'abbé avec ses religieux s'étaient retirés à Chauny, au lieudit *l'abbayette*, où s'éleva plus tard le couvent des Minimes occupé ensuite par la gendarmerie.

Le 28 avril 1504, Jean Cauffourier, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, assistait à Noyon à la translation des reliques de sainte Godeberthe.

Détruite de fond en comble l'abbaye ne put être reconstruite que vers 1522 et rétablir son

Monographie de COMMENCHON

ancienne régularité.

Le 15 juin 1542, pendant la fête de la Sainte-Trinité, la trésorerie du monastère fut volée et pillée, les voleurs emportèrent sept calices, des encensoirs avec la navette, sept vaisselles, la crose et plusieurs autres reliques ; l'abbaye fut encore brûlée en 1552 par l'armée de Marie d'Autriche, sous la conduite du comte de Roeux ; un état de la situation de cette maison fut dressé en 1612.

En termes de droit canon, celui qui possédait les grosses dîmes d'une paroisse était tenu à construire le chœur de l'église, à l'entretenir et à le réparer ; la construction et l'entretien de la nef restaient à la charge des paroissiens. Lorsqu'on eut commencé les travaux du chœur de l'église Saint-Martin de Chauny, les marguilliers prièrent l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine, de pourvoir, non point entièrement à la dépense, mais d'y contribuer pour une part qu'ils laissaient à son appréciation.

L'abbé Claude Sublet refusa net, disant pour expliquer en quelque sorte son refus, que si, à la vérité, il était le gros décimateur de la paroisse, les dîmes étaient de peu d'importance, qu'elles étaient chargées de redevances nombreuses, que par conséquent il ne pouvait donner un rouge-liard. Cette fin de non-recevoir de la part d'un prélat à qui la seule abbaye de Commenchon rapportait plus de 6.000 livres de revenu net, exaspéra les marguilliers, les paroissiens et le curé. Ils n'ignoraient point, s'écrièrent-ils, et les juges allaient savoir que cet abbé parcimonieux n'avait jamais versé un sol pour la construction du chœur de l'église neuve, construite avec tant de peine et à si grands frais, était due aux aumônes des habitants. Lorsqu'on avait été forcé d'abandonner l'ancien édifice, le couvent était-il venu au secours de la paroisse ? Pas le moins du monde ; il s'était tenu à l'écart ; si bien qu'après avoir puisé dans toutes les bourses, on avait été contraint, hélas ! de vendre les biens de l'église ; obligation douloureuse à laquelle on s'était soumis à contre-cœur, et que les marguilliers n'avait remplie qu'en versant des larmes abondantes. Ceux-ci, sans plus tarder, laissèrent de côté les lamentations inutiles et les colères infécondes, engagèrent une action judiciaire (1613).

Ils remirent leur cause entre les mains de juges qu'ils comparaient à l'auguste sénat de Rome. Cela fait, ils attendirent de pied ferme. Deux arrêts du Parlement rendus en leur faveur à sept années de distance, condamnèrent l'abbé et les religieux de Saint-Eloi-Fontaine, à payer un tiers de la somme totale de 10.644 livres employée jusque-là. Dans ce triomphe, longtemps attendu, il y eut un côté fâcheux ; ce fut que les arrêts ne reçurent point d'exécution et que le couvent ne paya pas.

La joie fut donc de courte durée dans Saint-Martin. On vit bien que l'abbé voulait gagner du temps, fatiguer ses adversaires à de nouvelles instances, user leur énergie dans des chicanes secondaires « consommer l'église en frais », enfin, reculer assez loin la solution définitive pour que le Grand Conseil pût intervenir. Et comme ils pensaient que moissonner les revenus d'un bénéfice sans en supporter les charges eût été trop commode, ils assignèrent aussitôt le couvent en paiement du tiers des 10.644 livres, puis ils firent une saisie-arrêt entre les mains de son couvent et de ses fermiers. La fabrique de Saint-Martin obtint un troisième jugement qui arrêta net

Victor LEDUCQ

le procès (20 mars 1632). A compter de cette époque, l'abbaye versa annuellement une certaine somme destinée à couvrir les dépenses faites et à subvenir à celles que l'achèvement du chœur devait nécessiter. Malgré cela le procès eut une suite assez curieuse. En 1637, Saint-Eloi-Fontaine avait encore à verser une somme de 2000 livres environ ; il l'offrit au curé qui refusa, prétextant avec juste raison que l'état trouble du pays ne permettait pas de continuer les travaux de construction. Les religieux de Commenchon mirent autant d'insistance à vouloir s'acquitter qu'ils avaient montré d'âpreté, quelques années auparavant, à défendre leurs coffres bien remplis. En cette circonstance la raison vint du côté de l'église. Dans une assemblée générale les paroissiens décidèrent qu'on accepterait les 2000 livres. Ils furent en même temps d'accord de les prêter à la ville, afin qu'elle pût subvenir à ses « urgentes affaires et nécessitez » et qu'elle payât les receveurs des tailles de l'élection de Noyon.

Un bail du revenu des terres de Saint-Eloi-Fontaine passé en l'an 1614 au profit de M^e Parmentier, tabellion, par Louis Chiconneau, abbé commendataire, donne le prix de location que le preneur devait verser et exposer les charges auxquelles celui-ci se soumettait. Il paiera dix-huit cents livres tournois de ferme, onze muids de blé et quatre cent quarante-cinq livres aux religieux. Il devra nourrir et entretenir les religieux ou prêtres séculiers du prieuré, faire dire la messe que le bailleur est tenu de faire célébrer à l'Hôtel-Dieu et à Saint-Martin de Chauny, payer les décimes et les redevances ordinaires, entretenir le corps d'église, les bâtiments de l'abbaye, de la maison abbatiale ; il paiera les gages des officiers de l'abbaye, fera bien cultiver les vignes, recevra l'abbé et le nourrira avec deux hommes et trois chevaux durant quinze jours chaque mois, etc.

Un partage ou concordat conclu le 13 avril 1645 au Châtelet de Paris entre M^e Pierre Sublet, abbé commendataire de Saint-Eloi-Fontaine et les religieux de cette abbaye fournit des renseignements plus complets. Cet acte établit d'abord que ce couvent contient quatre religieux prêtres et un religieux profès. C'est en leur nom que le prieur agit. Les religieux auront la jouissance de l'église, du cloître, de la chapelle, du réfectoire, etc. ; ils auront toutes les terres labourables, les prés dépendant de la manse et qui se montent à plus de deux cents setiers, les étangs, les vignes de Caillouël, les fermes et les bois taillis dits bois de Saint-Eloy. Il leur sera payé chaque année, par les moulins, cent setiers de blé et quinze muids de vin ; trois cent quatre-vingt-quatre livres pour leur nourriture, trente-six livres pour l'huile de la lampe, cinquante livres pour façonner leur chauffage ; le tout déchargé des décimes ordinaires et extraordinaires. L'abbé gardait le revenu du prieuré de Notre-Dame de Chauny, les droitures sur cette ville et Marizelle, les dîmes de la paroisse Saint-Martin et la propriété des moulins de Chauny, la seigneurie de Caponne et celle de Jussy, avec haute, moyenne et basse justice, des droits de censive sur Oignes, Condren, Ollezy, Bichancourt, Caillouël, Guivry, etc.

D'après cet acte, la maison abbatiale avait des dépendances et appartenances consistant en un corps de logis contenant une salle basse, une grande chambre, un cabinet, une autre chambre, une tourelle, cave et grenier et un jardin situé derrière et le long de l'église ; des cloîtres, chapitre, réfectoire, bûcher, cuisine, fournil, dortoir, une galerie et trois chambres, l'une pour servir de chauffoir, l'autre d'infirmerie et la troisième pour recevoir les hôtes, une basse-cour renfermant

Monographie de COMMENCHON

une grange, une écurie, un colombier à pied, une petite chambre basse pour le portier et quelques caveaux pour la laiterie. Le petit parc et le grand parc avec les aulnaies situées à l'ouest de l'abbaye couvraient 5 hectares 53 ares 73 centiares ; les bassins et jardins côté sud 4 hectares 13 ares 20 centiares. Ce monastère figure comme déclarant dans le terrier de Viry-Nouveau entre les années 1522-1693. Massillon assure que de son temps (1663-1742) les reliques de saint Mombles étaient conservées dans ce couvent.

Les biens de l'abbaye furent amortis par le roi François I^{er} en 1547-1548. Un projet de partage des revenus entre l'abbé et les religieux fut déposé le 17 mai 1668 conformément à l'arrêt du Grand Conseil, Guillaume Lecouvreur, prieur claustral de 1632 à 1638, apporta quelques réformes dans l'abbaye ; il supprima certains usages qui subsistaient depuis quelque temps comme d'aller aux noces, aux fêtes du village, de tenir les enfants sur les fonts baptismaux.

Pendant l'année 1652 l'abbaye fut pillée deux fois par l'armée espagnole en mars et en juillet ; un procès-verbal de réparations fut dressé en 1663 et une visite de l'abbaye fut faite en 1680.

En 1712, Charles Delavallée, curé de Notre-Dame de Chauny, qui venait d'avoir des démêlés avec le prieur de Sainte-Croix de la même ville, agité par la fièvre du Palais, voulut de nouveau affronter les écueils qui avaient été si funestes à ses prédécesseurs et s'aventurer sur les mêmes eaux. Il s'en prit au couvent de Saint-Eloi-Fontaine assez riche pour conduire le pauvre prêtre devant toutes les juridictions civiles ecclésiastiques, assez puissant pour lui faire perdre tous les procès du monde. L'engagement commença en 1712 (Hist. des égl. N.-D. et S^t-Martin de Chauny, par Bréard). Au mois de mai de cette année, Charles Delavallée dépêcha vers Robert Demay, prieur claustral de Saint-Eloi-Fontaine, un huissier souple et hardi, qui partit pour Commenchon du même air qu'Alexandre le Grand dut avoir quand il s'embarqua pour la conquête de l'Asie. Cet honnête sergent signifia au prieur qu'il eût dorénavant à s'abstenir de mettre les pieds dans Notre-Dame, et qu'il n'y prétendit plus aux honneurs. Le curé comptait sans doute peu sur cette impérieuse mise en demeure, puisqu'il s'était adressé en même temps à l'évêque de Noyon, à l'effet d'obtenir que Demay n'assistât point aux cérémonies de la Pentecôte. Son plan de campagne combiné de la sorte échoua complètement contre la fermeté du prieur. En effet, celui-ci répondit le même jour par une autre signification que porta un autre huissier, disant qu'il irait le lendemain, à huit heures du matin, dans l'église de son prieuré prendre la place dans laquelle il avait été installé au son des cloches ; que, fondé de pouvoir et représentant de l'abbé, seigneur spirituel de Chauny, il entendait jouir de tous les honneurs dus à sa qualité. L'affaire fut portée devant le bailliage. Quelques mois après, des lettres de *committimus* renvoyèrent la cause au Parlement de Paris. C'est devant cette cour qu'elle se continua durant onze années et c'est là que le curé s'entendit condamner à payer une somme de 1700 livres, frais et amende compris, laquelle retomba, bien entendu, à la charge de la fabrique.

Le 14 février 1769 fut inhumé Charles Dausigny, religieux convers, âgé de 65 ans, dans la chapelle abbatiale.

Un tableau des biens, revenus et charges en argent et en nature de cette maison fut dressé sur

Victor LEDUCQ

les titres et sommiers de l'abbaye par Jean-Baptiste-Nicolas Jobart, prieur, le 1^{er} janvier 1776.

Cette abbaye, en 1768, possédait 6732 livres de revenus et quatre religieux, pas moins de 20.000 en 1772 se décomposant comme suit : manse abbatiale 12.000 livres: manse conventuelle 8.000 livres; une taxe de 750 florins était payée en cour de Rome ; en 1790 elle déclara 23.364 livres de revenus, et 6.000 livres de traitement pour l'abbé.

Le 17 octobre 1790 sur les plaintes de l'abbé de Choiseul que son receveur, le sieur Marcelle l'insulte perpétuellement, le maire se rend chez l'abbé et il entend : « le sieur Marcelle lui dire en riant et se mettant à genoux : Monseigneur l'abbé de Choiseul, mon ci-devant abbé dit Choiseul, faites vos affaires, nous nous f... de vous...»

L'abbaye fut déclarée comme bien national le 2 novembre 1789, morcelée et vendue le 3 décembre 1790 à M. Dalmas, propriétaire du château de la Motte, qui la vendit au général Schérer ; celui-ci y mourut en 1804. Après la mort de leur père les fils du général Schérer vendirent l'abbaye à Antoine Merlin de Thionville, dit Moustache, qui l'a gardée jusque vers l'an 1824, époque à laquelle cette propriété passa dans les mains de M. Oberkamph, filateur à Jouy. Quelques années plus tard, en 1828, M. le marquis de Grolier, de Plessier-de-Roye, et M. Prache, de Guiscard, devinrent acquéreurs de cette même propriété.

Le monastère fut démoli en 1828 ; un hameau, qui portait le nom de l'*Abbaye*, avait été construit avec les matériaux provenant de la démolition.

Les biens de l'église Notre-Dame de Chauny passèrent à l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine lors de la translation de l'abbaye de Chauny à Commenchon. Ils sont restés la propriété de l'abbaye de Commenchon jusqu'à la Révolution. En 1790 on évalua le revenu de cette maison à une somme de 17.600 livres environ.

Appartenaient à ce monastère:

A *Senicourt*, des terres ; à *Chauny*, deux maisons près du cours d'eau des Boucheries, qu'elle céda en 1223 aux religieux Prémontrés ; les moulins à blé au nombre de quatre au commencement du XV^e siècle ; un moulin à fouler les draps (1353) ; une habitation et son entourage sis sur l'emplacement où s'éleva plus tard le couvent des Minimes, vendus à l'abbaye en 1410 par Guillaume Le Barbier ; des droitures ; les dîmes de la paroisse de St-Martin ; les meuniers des moulins de Chauny devaient fournir à l'abbé 150 setiers de blé franc moulu, mesure de Chauny, et rendu à l'abbaye, à prendre de mois en mois par égale portion ; à *Selaine*, le fief donné en grande partie au XIII^e siècle par les seigneurs de Mons-en-Laonnois ; le revenu du prieuré de *Notre-Dame de Chauny* ; à *Marizelle*, 16 livres de rente, quatre setiers d'aulnaies, légués par Jehan de la Pommerie, bourgeois de Chauny ; des droitures ; Ivelot, seigneur de Marizelle, tué à la bataille de Courtrai en 1302, avait engagé cette terre aux religieux de Saint-Eloi-Fontaine. Jean, son successeur, la vendit l'année suivante aux mêmes religieux ; cette terre passa ensuite dans la famille de Hangest ; à *Sissy*, la ferme Cambry ; à *Essigny-le-Grand*, des terres ;

Monographie de COMMENCHON

à *Gricourt*, paroisse de Nesle (Somme), des terres ; à *Seraucourt*, des terres et des prés ; à *Travecy*, des terres et des prés ; à *Villers-Saint-Christophe* et à *Collezy* (Oise), des immeubles ; à *Plessis-Patte-d'Oie* (Oise), une terre ; à *Artemps*, les dîmes ; à *Liez*, la seigneurie du Moulinet et des immeubles.

A *Benay*, le prieuré, dont le prieur au XIV^e siècle, qui était en même temps curé du lieu, payait à l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine une prestation annuelle de cent setiers de blé pour *nourrir ses chiens* ; la seigneurie de Capone qui était au XII^e siècle le séjour des soeurs converses de Chauny ou de Commenchon, avec la haute, moyenne et basse justice, qui rendait 30 muids de blé, 200 livres d'argent et 16 livres 2 sols on menus cens ; à *Jussy*, la mairie, établie en fief, achetée en 1251 avec haute, moyenne et basse justice ; à *Bichancourt* des droits de censive ainsi qu'à *Guivry* et *Ollezy* ; à *Candor* (Oise), A. de Chevrières, abbé commendataire de Commenchon était en 1730 gros décimateur de la paroisse.

A *Ognes*, en 1276, l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon, représentée par le frère Henry, son prévôt, conclut avec Simon, de Commenchon, un arbitrage pour sortir d'indivision au sujet de terrages, de cens et de dîmes qui leur appartenaient au terroir d'Ognes ; en 1279 l'abbé de Chauny termine avec les abbés de Saint-Eloi-Fontaine et de Saint-Barthélemy de Noyon des échange et partage concernant la dîme d'Ognes ; à *Quessy*, deux « moyés » de terres, à la charge d'un service de quatre messes par semaine dans la chapelle Saint-Louis qu'il avait fondé vers l'an 1300 dans l'église Saint-Martin de Chauny ; à *Marest*, des terres.

A *Commenchon*, des maisons construites vers 1274 entre la rue de l'Abbé et le vivier dit de Crèvecoeur ; des censives et droits seigneuriaux d'une partie de Commenchon avec haute, moyenne et basse justice ; le pressoir banal avec les fruits ; deux morceaux de terres d'environ un setier chacun près des vignes et bois de l'abbaye, un moulin à blé avec un vivier et un étang ; d'après un démembrement fait au duc d'Aumont le 25 novembre 1769, l'abbaye possédait alors sur Commenchon terres, prairies et aulnaies une quantité de 355 setiers 16 verges ou 85 hect. 97 a. 38 cent. ; en aulnaies, proche l'abbaye, 3 arpents, 75 perches ou 1 hect. 91 a. 51 cent. ; en bois, d'un seul buisson, tenant à l'abbaye d'une superficie de 129 arpents 75 perches ou 60 hect. 25 a. 31 cent. ensemble une contenance de 154 hect. 14 a. 20 cent.

A *Caillouël* et à *Crépigny*, le fief de Mondescourt ; en 1279 l'abbé de Chauny terminait avec les abbés de Saint-Eloi-Fontaine et ceux de Saint-Barthélemy de Noyon des échange et partage concernant la dîme de Caillouël ; le 22 septembre 1477 un dénombrement fut fait à l'abbaye de Commenchon par Guillaume de Beaulieu, écuyer, des fiefs qu'il tenait à Crépigny et à Caillouël ; des vignes.

A *Frières* et à *Faillouël*, Barthélemy, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, consentit une affaire avec Jean, seigneur de Faillouël et de Condren, au sujet d'un blé de rente donné par « sen taïon » pour dire des messes ; en 1267 avec les religieux de Prémontré concernant une rente de 28 deniers parisis à eux dus sur Frières ; en 1296, l'abbé Thomas signait un traité avec Guy, seigneur de Faillouël et de Condren au sujet de droits et de rente sur la grange de Frières.

A *Ugny-le-Gay*, des biens pour lesquels des baux furent établis sous Jacques d'Arson I^{er},

Victor LEDUCQ

abbé.

A *Béthancourt* le fief de la Tour ; vers la fin du XII^e siècle, un traité fut conclu entre l'abbaye de Commenchon et le chanoine Robert Cardon, procureur à l'abbaye de Chauny, au sujet d'une portion de la dîme ; en 1209 l'abbé Simon reçut la donation faite à son abbaye de ses droits de la ferme de Béthancourt et dans le terrain situé au-devant ; en 1213 celle de Baudoin, chevalier de Béthancourt, et de Liégarde, sa femme du terrage qu'ils recevaient de l'abbaye donataire ; Jean I^{er}, abbé en 1248, reçut le legs que fit à l'abbaye, Simon, seigneur de Commenchon ; en 1279, l'abbé de Chauny termina avec les abbés de Saint-Eloi-Fontaine et de Saint-Barthélemy de Noyon, des échange et partage concernant la dîme de Béthancourt ; en 1290, l'abbé Thomas fit un traité avec Jeanne d'Erblincourt, au sujet de la justice et de la seigneurie des chemins de Béthancourt appartenant à l'abbaye ; le 7 janvier 1427 un dénombrement était fait à l'abbaye par Pierre de Blécourt du fief qu'il tenait en foi et hommage de ce monastère à Béthancourt ; ce fief comprenait une tour, une maison et pourpris, une mesure et jardin tenant au cimetière et au presbytère, une pièce de terre en vignes et 18 pièces de terre et de prés ; sous l'abbé Pierre Régnier I^{er}, ensaisinement et possession furent donnés en 1445 par Jean, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon, au profit d'un tenancier de l'abbé Régnier, d'une pièce de vignes à Béthancourt tenue en cens de l'abbaye Saint-Barthélemy, à cause de son *maroye* de Neuflieux ; ce cens était d'une maille tournoise. Cette pièce de vigne était échue à l'abbaye de Commenchon par le décès de Pierre Flamenc, l'un de ses religieux, ancien curé de Béthancourt, et plus tard devenu prieur de cette abbaye ; en 1647, des terres et des vignes vendues à l'abbaye par Claude Delécluze, marchand à Chauny

A *Condren*, des droits de censive.

A *Viry-Noureuil* le 2 août 1410 les échevins de Viry étaient condamnés à payer aux religieux de Saint-Eloi-Fontaine 54 sols parisis de rente après une instance commencée huit ans auparavant et plusieurs ajournements motivés par la mort, survenue dans le cours du procès, de plusieurs échevins de Viry, par suite de courses de gens de guerre qui ont ravagé l'abbaye et ses fermiers, de grandes inondations et de la stérilité qui, pendant plusieurs années, ont frappé les vignes, terres et autres biens de l'abbaye. Le cartulaire de Saint-Eloi-Fontaine, à la date du 29 juin 1531 nous fait connaître que les religieux de cette abbaye ont déclaré à ceux du chapitre de Paris, comme seigneurs de Viry, les héritages et cens appartenant aux mêmes religieux sur Viry-Noureuil. Ces héritages et cens provenaient, en grande partie, du don que leur en avait fait Jacques Fronchine, l'un des dits religieux, don reçu par Jean Cachet, prieur de Notre-Dame de Chauny de 1526 à 1537, agissant comme vicaire-général de l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine

A *Neuflieux*, l'abbé Simon reçut, en 1213, la donation faite par Jean de Trosli et Helvide de Froumont, sa femme, de leurs droits à la dîme de Neuflieux. La terre, cense et seigneurie, devait en blé 8 muids, en censives 13 livres, 9 sols et 22 chapons. A Abbécourt, dans le Cartulaire de Saint-Médard de Soissons (Arch. de l'Aisne H. 477) on trouve une charte du mois d'août 1260 par laquelle le chevalier Pierre de Fontaines reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Médard un cens de 12 deniers parisis pour 16 setiers de terre acquis de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine à

Monographie de COMMENCHON

Abbécourt ; l'abbé Jean Moyset conclut un arrangement en 1340 avec Simon de Folloy, seigneur d'Abbécourt, relativement à une écluse et une tranchée, proches d'Abbécourt, pratiquées par le dit Simon au préjudice de l'abbaye. A *Caumont*, en 1401, l'abbé Robert Maillard plaidait contre l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer au sujet des grosses dîmes de quatre pièces de terre sur Caumont Les religieux de Saint-Bertin avaient formé appel devant le bailliage de Vermandois de la sentence qui les avaient condamnés ; mais le bailli déclara que « à l'appel des appelans répliquant contre les défendeurs répliquant, est disert et sans effet » et les condamne aux dépens. A *Beaugies* (Oise), des parcelles de terre et de bois don du chevalier Arnould de Maugny, sire de Beaugies, mort en 1219 sans laisser d'enfants.

L'abbé Jacques I^{er} fit en 1397 au duc d'Orléans, seigneur de Chauny, le dénombrement des bois de l'abbaye. Cette déclaration nous fait connaître les contenances suivantes au bois Saint-Eloy, tenant au bois de la Tanque, 40 moies ou 400 setiers, à la mesure de Chauny, soit 96 hect. 76 ares ; aux Conchis de Jussy, 8 moies, 6 setiers, 52 verges, à la mesure de Saint-Quentin, soit 24 hect. 25 a. 41 c. ; aux Chauffours, au-delà de Remigny, 7 setiers, 60 verges, soit 2 hect. 68 a. 63 centiares ; ensemble 123 hect. 70 a. 04 c.

Ses cures suivantes dépendaient de l'abbaye : Notre-Dame et Saint-Martin de Chauny ; Saint-Médard de Béthancourt ; Saint-Quentin de Guyencourt ; Notre-Dame de Commenchon ; Notre-Dame de Frières ; Saint-Quentin de Jussy ; Saint-Médard de Liez ; Notre-Dame de Hinaucourt ; Saint-Martin de Benay ; Saint-Martin de Neuflieux et le prieuré-cure de Plessis-Godin.

Avant la Grande Guerre quelques rares vestiges subsistaient encore de l'abbaye, notamment : une plaque de marbre noir avec inscription provenant de l'église abbatiale et apposée au-dessus du portail de l'église de Caumont ; la petite cloche de l'église abbatiale, vendue par celui qui l'avait achetée en 1793 et placée au-dessus de la maison d'école de Commenchon ; enfin quelques pierres sculptées se rencontraient chez des habitants de la localité.

Liste des abbés de Chauny et de Saint-Eloi-Fontaine

Baudoin I^{er}, disciple et compatriote de Gervais, général de l'Ordre de Saint-Augustin, chanoine de Saint-Nicolas d'Arrouaise, premier abbé régulier de Notre-Dame de Chauny passa ensuite au couvent de Châtillon dans le diocèse de Langres, puis fut élevé sur la chaire épiscopale de Noyon en 1148 ; mort en 1167. - *Alulphe*, archidiacre de Théroouanne ; ce fut par ses soins que l'abbaye de Chauny embrassa les coutumes de celle d'Arrouaise et qu'elle fut transférée à Saint-Eloi-Fontaine - *Rainier*, de 1162 à 1185 ; se trouva en 1162 à l'accord qui se fit en présence du roi, entre le chapitre de Noyon et l'abbaye de Saint-Barthélemy touchant une prébende dans la cathédrale, et souscrivit à la concession faite par l'évêque de Noyon et son châtelain Guy, en 1164, aux bourgeois de Noyon du droit de faire une nouvelle chaussée ; vivait encore en 1191. - *Arnould*, de 1185 à 1199 ; l'an 1191 se trouva à la transaction d'Eléonore, comtesse

Victor LEDUCQ

de Vermandois, avec le chapitre de Paris touchant l'avouerie de Viry ; ce fut le dernier qui prit le nom d'abbé de Chauny - *Simon I^{er}* de 1199 à 1228 ; acheva l'église de Saint-Éloi-Fontaine ; fut le premier qui se qualifia abbé de Saint-Eloi-Fontaine. - *Jean I^{er}*, reçut en 1248 la fondation de Simon seigneur de Béthancourt-en-Vaux, pour vêtir tous les ans plusieurs pauvres ; fut présent le 24 avril 1250 au serment de fidélité prêté par Eustache le Cirier, maire de Noyon, les jurés et la commune, à l'évêque Vermond de la Boissière, qui leur promet en retour de respecter leurs privilèges. - *Aubry* ou *Albéricus* ; reçut en juillet 1253 la fondation d'une chapelle de l'Hôtel-Dieu de Chauny - *Barthelemy*, appelé aussi *Bertremin*, vers 1261. - Simon II, gouvernait en 1274 ; au mois d'août de cette année quitta la cure de Chauny pour prendre celle de l'abbaye d'Arrouaise. - *Thomas*, fit en 1279, au mois d'avril, quelques échanges avec l'abbaye de Saint-Barthélemi de Noyon. - *Baudoin II*, déposé en 1321 par Foucauld, évêque de Noyon - *Jean Moysset II*, élu en 1322. - *Hugues* ; transigea le 15 juin 1349 avec Jean, abbé de Nogent-sous-Coucy, pour la dîme de Saint-Eloi-Fontaine, à Bichancourt - *Wiard*, abbé en 1363 ; donna en 1390, le 1^{er} juillet, un dénombrement de la terre de Marizelle aux officiers de la duchesse d'Orléans, dame de Chauny. - *Jacques I^{er}* ; fournit en 1397 au duc d'Orléans, seigneur de Chauny, un dénombrement des bois de son abbaye. - *Robert* ou *Aubert Maillard*, né à Chauny, prieur de Notre-Dame, puis abbé de 1398 à 1420 environ. - *Simon le Bon III*, était abbé en 1422. - *Pierre Régnier I^{er}* ; eut plusieurs affaires à démêler avec Jean, abbé de Saint-Barthélemi de Noyon, en 1445 ; gouvernait encore le 19 mai 1472. - *Louis Lenoble I^{er}* ; fut élu abbé du vivant de Pierre Régnier ; gouverna peu de temps. - *Jean de Raliencourt III*, élu le 1^{er} juin 1473. - *Jacques d'Arson II*, commença en 1477 à rétablir l'abbaye que les guerres avaient complètement détruite ; était encore abbé en 1498. - *Jean Cauffourier IV* ; mort le 23 mai 1518. - *Martin le Bocher* ou *Le Boscher* ; fut aussi abbé de Saint-Jean de Chartres et de Notre-Dame de Saint-Etienne, conseiller et aumônier du roi François I^{er}, curé de Saint-Martin de Chauny en 1531 ; mort le 7 janvier 1539. - *Charles Le Poulchre* ; aumônier de la reine de Navarre ; fut en 1539 le premier abbé commendataire. - *Claude Sublet I^{er}* ; prit possession de l'abbaye le 16 juillet 1566. - *N... de Saint-Etienne*, abbé en 1573. - *Louis Chiconneau II*, chanoine de Chartres, archidiacre de Dunois ; eut l'abbaye en 1574 ; il approuva le 24 octobre 1617, la cession de l'abbayette de Chauny aux religieux de Saint-Eloi-Fontaine ; abdiqua en 1620 et mourut le 25 juin 1628. - *Claude Sublet II*, succéda en 1620 à Louis Chiconneau son oncle ; il se démit en 1636. - *Pierre Sublet II*, fils de Pierre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, trésorier général de l'ordre des guerres, seigneur de Romilly, Pierre fils fut conseiller et aumônier du roi ; il quitta l'abbaye en 1658 ; il posa la première pierre du choeur de l'église Saint-Martin de Chauny le 16 juillet 1673. - *Eustache le Secq*, abbé en mai 1658. - *Augustin Lanquet*, aumônier du roi, abbé en 1662 ; mourut en 1670. - *Barnabé Mainard de Bellefontaine* ; de 1666 à 1676. - *Michel Poncet de la Rivière*, évêque de Sisteron, puis d'Uzès ; abbé depuis 1676 ; mourut en 172... - *Antoine Joseph de Chevrière*, comte et chanoine de Lyon, aumônier de la reine ; nommé abbé en janvier 1729. - *N... De Krasinsky*, Polonais, aumônier de la reine, nommé en avril 1738. - *de Tudert*, en 1757. - *Anne-François-Martial de Choiseul-Beaupré* ; fut vicaire-général de Rouen ; abbé en 1780 et l'était encore en octobre 1790.

Monographie de COMMENCHON

Voici ceux qui en qualité de prieurs claustraux eurent plus de part au gouvernement de l'abbaye : *Pierre Mallet*, prieur sous l'abbé Bocher ; gouverna l'espace de dix ans et mourut abbé de Commenchon. - *Pierre Coulon* ; gouverna près de vingt ans. - *Jacques Daullé*, vers l'an 1575 ; chanoine régulier de Saint-Augustin ; fut prévôt de Saint-Fiacre, puis prieur, curé de Saint-Martin de Chauny en 1600 ; il décéda en cet emploi en l'an 1603. - *Pierre Loire*, 1603-1612. - *Louis Lemaire*, un an. - *Jacques Carpentier*, chanoine régulier de Saint-Augustin ; depuis 1613 jusqu'en 1626 ; il était vicaire de Saint-Martin de Chauny lorsqu'il obtint la résignation de sa cure en 1606. - *Roch Gambert*, élu prieur le 28 août 1626 fut aussi prieur-curé de Notre-Dame de Chauny - *Jacques Carpentier*, prieur pour la deuxième fois en 1626. - *Guillaume Lecouvreux*, 1632-1635-1638. - *François Lauzert*, élu le 3 septembre 1639 ; mourut le 15 septembre 1641. - *André Patin*, jusqu'en décembre 1642. - *Guillaume Desnos* ou *Desnotz*, prieur de 1642 à 1647. - *Antoine Barberin* en 1647. - *Théodore de Baudinet*, en 1648. - *Pierre Bertin*, en 1653. - *René Dupont*, 1658-1666. - *Anthoine Gallois*, à peine un an. - *Philippe Brousset*, en 1667. - *Jacques Daneau*, 1670-1675. - *Gabriel Baillot*, en 1675. - *Pierre de la Croix*, en 1684 ; mourut le 27 juin 1704. - *René Tardif*, 1719-1721. - *Jean-Baptiste-Robert de Moy* ; démissionna. - *Antoine Pomier*, lui succéda en 1736 et ne gouverna qu'un an. - *Jean-Baptiste-Nicolas Jobart*, était prieur en 1787 ; avait fait profession le 13 octobre 1737.

Furent chanoines réguliers et religieux de cette abbaye : *Pierre Labbé*, curé de Saint-Martin de Chauny en 1473 ; *Pierre Bonami*, curé de Notre-Dame de Chauny en 1508 et de Saint-Martin de la même ville en 1521 ; *Brice*, curé de Notre-Dame de Chauny en 1369 ; *Noël Carlier*, curé de Notre-Dame de Chauny vers 1530 jusqu'en 1559 ; *N. Delescluzes*, curé de Notre-Dame de Chauny de 1560 à 1571 et de Saint-Martin en 1596 ; *Simon Coqmortel*, prieur de Notre-Dame de Chauny ; en 1403 ; *Pierre Brisse*, curé de Saint-Martin de Chauny, de 1375 à 1411 environ ; *Mahieu Godel*, curé de Saint-Martin de Chauny de 1415 à 1418.

L'étaient en 1647 : *Guillaume Courcu* ; *André Sesteu* ; *Sébastien Devault* ; *Jean Edeline* ; frère *Jacques Dupont*, religieux profès ; en 1647 : *Antoine Ivart*.

Cure paroissiale

Pierre de Viry, seigneur de Commenchon, fonda en ce lieu et dota une cure régulière en 1258. En septembre de cette année ce seigneur constitua une rente de 13 muids de grains à la mesure de Chauny, à prendre sur la dîme d'Ognes au profit du prêtre chargé de desservir la chapelle fondée par lui. En cas d'insuffisance de cette dîme, le déficit devait se prendre sur la rente en blé que ce même seigneur possédait à Marest-Dampcourt. Le nominateur en était l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine et le gros décimateur le curé de Commenchon. Les quatre principales fondations étaient celles du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, de Saint-Sébastien et de la Charité, cette dernière inconnue.

Nicolas Douilly, fils de Mathieu, pelletier, natif de Chauny, curé de Saint-Martin de cette ville de 1419 à 1422, fut curé de Commenchon en 1406. Frère Louis Godebert, curé de Notre-Dame de Commenchon, comparant le lundi 5 octobre 1609, ainsi que Jean Bellet, lieutenant, des manants et habitants du village, et Gossart l'aîné pour Philippe de Longueval, seigneur du lieu, en l'Auditoire royal de Chauny, lors de la rédaction et réformation de la coutume de cette ville ; Valentin de Hagues y représentait l'abbé et les religieux de Saint-Eloi-Fontaine.

Jacques Froment était cleric de l'église de Neufliex et de Commenchon en 1616. Un arpentage de terres sises à Caumont appartenant à l'église de Commenchon est fait en 1631. Des menaces de mort sont proférées contre le curé Adam Tremy en 1640.

Dans la nuit du 8 au 9 avril 1673, des voleurs pénétraient dans l'église par une fenêtre de la chapelle, emportaient des ciboires d'argent valant 15 livres et environ 40 sols d'argent des quêtes qui se trouvaient dans une armoire qui fut forcée.

A la date du 13 mai 1687 les revenus de la cure étaient de 360 livres ; du cleric : 19 livres 8 sols du cleric et le pain de l'eau bénite ; de la fabrique 40 livres. M. Drumont, curé de Viry, assure que cette cure n'avait que 210 livres et la fabrique 100 livres. Par lettre écrite à M. Hennon, promoteur du diocèse de Noyon par M. Drumont, curé de Viry, doyen de Chauny, en date du 13 février 1738 il est dit que le seigneur de Commenchon jouira des droits honorifiques de la paroisse et sera seulement, lui et sa femme et sa famille, recommandé aux prières publiques du prône, sous peine de saisie du temporel du curé de la paroisse. Cet arrêt fut rendu le 9 août 1723 à la requête de Simon de la Fons, écuyer, seigneur de Commenchon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Comté, contre Jean-Baptiste Demay, prieur de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, curé de Commenchon et contre Messire Michel Poncet de la Rivière, conseiller du roi et comte d'Uzès et abbé commendataire de Saint-Eloi-Fontaine.

L'église et le cimetière se trouvaient sur les terres dépendantes de la seigneurie de M^{me} Dalmas (XVIII^e siècle), qui était seule recommandée aux prônes et prières de l'église par arrêt du Parlement.

Monographie de COMMENCHON

En septembre 1741 les revenus de la cure se montaient à 450 livres ; de la fabrique à 108 livres. En 1785 plusieurs baptêmes furent célébrés dans l'église de l'abbaye où les fonts baptismaux avaient été transportés à l'occasion des réparations faites à l'église paroissiale aux frais du prieur et des paroissiens.

Toutes les communes du canton furent déclarées « cures » par le directoire du département et invitées à soumettre dans le plus bref délai l'état exact et détaillé des revenus de leur paroisse, afin de fixer légalement le traitement du sieur curé. Cet état fut envoyé vers la fin de 1790. En voici le résumé officiel :

« Curé Jobart ; revenus de la cure : 1.615 livres, 4 sols, 6 deniers ; traitement du curé : 1.500 livres.

Après la suppression de l'abbaye de Commenchon, achetée par le sieur Dalmas, le 3 décembre 1790, la municipalité demanda pour l'église paroissiale les ornements de l'abbaye et les trois cloches en échange de deux cloches de la paroisse ; l'administration départementale répond qu'il n'y a pas lieu à délibérer au sujet des cloches, chaque église ne devant plus en avoir qu'une (Arrêté du 12 février 1790).

Le 26 juillet suivant la même administration accorde un vicaire au curé de Commenchon, « considérant que J. B. Nicolas Jobart, curé, plus que septuagénaire est, à raison de son âge et de ses infirmités, hors d'état de remplir seul les devoirs du ministère, est d'avis que le dit sieur Jobart soit autorisé à garder pour vicaire le sieur Gabriel Toubeau, ci-devant religieux de Saint-Eloi-Fontaine, qui, depuis des années, en exerce les fonctions à la satisfaction de la paroisse. »

Lors de la réouverture des églises en l'an III, il ne fut pas désigné de curé à Commenchon. Au moment de la réorganisation des paroisses du canton de Chauny en 1804, la municipalité fit la déclaration suivante:

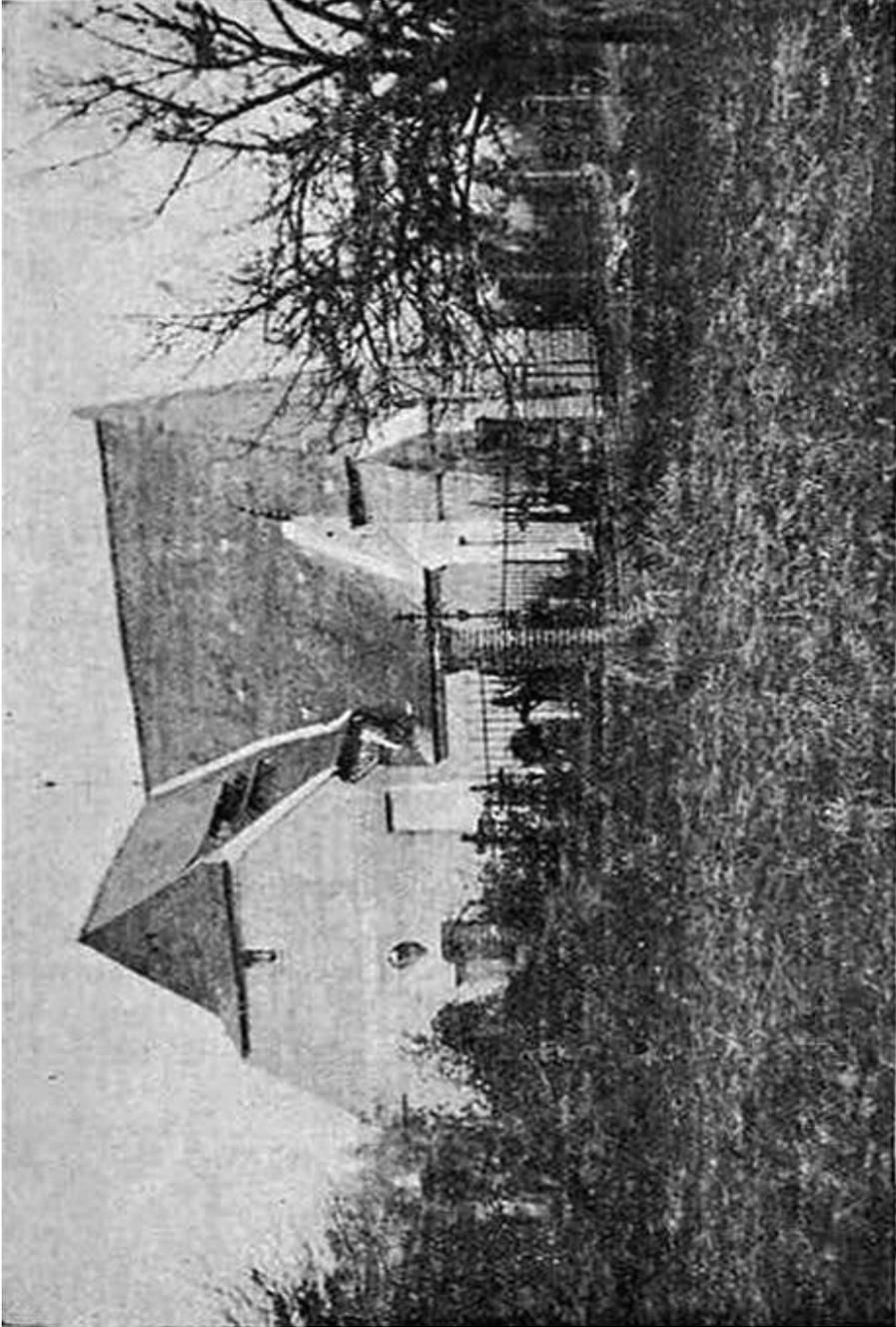
« Les deux cures de Caumont et de Commenchon avaient chacune leur curé avant la Révolution ; Caumont doit être le chef-lieu, tant à cause de sa population que de son église qui est plus grande que celle de Commenchon. Il n'y a de presbytère ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux communes. L'ancien presbytère de Commenchon est occupé par le desservant actuel qui en est locataire à vie. »

L'église fondée en 1220 était une simple chapelle construite vers la fin du XIII^e siècle, ainsi que l'atteste l'inscription ci-après relatée et ses voûtes surbaissées avec arcs doubleaux du sanctuaire et de la chapelle Saint-Fiacre, puis les fenêtres terminées en trèfle depuis longtemps murées en grande partie.

Dans la chapelle Saint-Fiacre, sur le mur à droite et sur une plaque de cuivre jaune de vingt centimètres carrés, on lit l'épithaphe suivante :

« Sire Pierre de Viri, Seigneur de Commenchon, fondateur de cette église et de la cure invoquée à la Sainte-Vierge, par Marie, sa femme, en 1251. - Reconstituée en partie et le clocher tout entier par Messire Jacques Dalmas, chevalier, seigneur de ladite église, chevalier de l'Ordre Royal militaire de Saint-Louis, en septembre 1785. »

Victor LEDUCQ



L'ÉGLISE DE COMMENCHON

Monographie de COMMENCHON

Cette plaque de cuivre est surmontée d'une pierre dure où se trouve gravées au burin les armes des Dalmas : « de sable, à la croix de gueules », deux lions couchés pour supports, une couronne murale au-dessus et la croix de Saint-Louis au-dessous. Au bas de cet écusson il est écrit :

« L'an 1258, Sire Pierre de Viri, Seigneur de Commenchon et sa femme Marie, ont fondé cette église ainsi que la cure et l'ont mise sous l'invocation de la Sainte-Vierge. »

« L'an 1785, Messire Jacques Dalmas, chevalier, seigneur dudit lieu, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, a fait réparer ladite église et a fait transporter le clocher de l'église de la chapelle sur le portail. »

Le clocher fut détruit vraisemblablement peu après sa construction car il n'y en a plus de traces ni souvenir.

Dans son ensemble l'église n'offre rien de remarquable, mais renferme quelques ornements et tableaux de médiocre valeur, qui lui ont été donnés par les abbés et les seigneurs de Commenchon. Ces objets sont principalement : une statuette en bois de chêne représentant saint Fiacre en robe de bure, un livre de prières dans la main gauche. Au-dessus, un tableau sur toile représentant le saint solitaire en prière, deux autres personnages viennent lui offrir la couronne d'Ecosse et forment le second plan. A droite, un autre tableau en grisaille, sur toile, dont le sujet est le sacrifice d'Abraham. Au-dessus du maître-autel un tableau sur toile a pour sujet une Assomption. Contre le mur, deux petits tableaux accompagnent le précédent et complètent l'ornementation du maître-autel : 1° une Annonciation ; 2° un saint Augustin en habits sacerdotaux. Un ancien fauteuil en tapisserie à grands ramages, avec bras et pieds aux sculptures délicates, un petit bénitier ciselé, en marbre rouge, avec son support, sont des épaves de l'ancienne abbaye.

Une pierre tombale placée verticalement à l'extérieur, à l'entrée de l'église, porte cette inscription :

*Ici repose le corps
de Barthélemy-Louis-Joseph Schérer,
Général d'armée, Ministre de la guerre.
Né le 18 décembre 1747 à Delle
(près de Porentruy).
Mort le 19 août 1804 à Commenchon.
Mont-Palazel. Sprémont-Dufen.
Reprise des 4 forteresses Pluvia et Loano.
du Nord.*

Cette pierre fut posée en 1867 par les soins du fils du général Schérer, pour remplacer la pierre précédente qui portait cette inscription :

Victor LEDUCQ

*Ici repose le corps
de Barthélemy-Louis-Joseph Schérer,
Général de division des armées Françaises.
Décédé à Commenchon, le 1^{er} Messidor an XII.*

*Quem ferox invidia providit,
Proestantem virtutibus virum
Lugent amici.*

(Cet homme que l'envie avait tué, ses amis le pleurent.)

Le presbytère se trouvait face à l'église, en bordure du chemin qui mène à la rue de Caumont.

Liste des curés dont nous avons pu relever les noms :

Nicolas Douilly, en 1406 ; natif de Chauny, il fut curé de Saint-Martin de cette ville de 1419 à 1422. - *Louis Godebert*, en 1609. De 1620 au 17 octobre 1792 : *Lemaire*. - *Rebertin*, décédé le 20 décembre 1630. - *De Vaux*. - *Adam Tremy*, l'était en 1640. - *Caron*. - *Leleu*. - *Prudhomme*. - *Sagot*. - *Claude de Chaliveau*, l'était en 1687. - *Bureau*. - *Bertrand*. - *Jean-Baptiste Demay* (1723). - *Robert*. - *Rollet*. - *Tardieu*. - *Gerbault*. - *Cousin*, l'était en 1741. - *Langlois*. - *Lenguille*, l'était en 1769. - *Jean-Baptiste-Nicolas Jobart*, ancien prieur de l'abbaye de Commenchon, avec *Gabriel Toubeau* comme vicaire à partir du 26 juillet 1790 ; ce dernier avait fait profession le 13 avril 1780.

Lors de la réorganisation des paroisses en 1804 il ne fut pas désigné de curé. - *Jacques Breton*, natif de Lyon, décédé le 30 novembre 1820 à Commenchon ; desservait Ugny-le-Gay. - *Lambert Edmond*, de 1831 à 1856. - *Joré*, en 1857. - *Waendendries*, de 1858 à 1860. - *Lambert Edmond*, de 1861 à 1862. - *Héry* (1863-1880). - *Cargominy* (1908). - *Créteur* (1922).

Prieuré de Saint-Fiacre

Saint-Fiacre de Montecappe ; Montecappe ; Mont de Cape, en 1584 ; *Saint-Fiacre-lez-Commenchon*, en 1609 ; *Mont-de-Cappe*, en 1787.

Le petit prieuré régulier sans conventualité de Montecappe fut établi en 1160, à peu de distance des étangs, au sud-ouest du village, par les chanoines réguliers nouvellement retirés de Chauny à Saint-Eloi-Fontaine L'abbé de Commenchon nommait un prieur honoraire parce que la manse prieurale était réunie à la manse conventuelle de l'abbaye. La chapelle était possédée par un régulier de Saint-Eloi-Fontaine dont la nomination et collation appartint de tous temps à

Monographie de COMMENCHON

l'abbé de ce monastère.

Le curé de Commenchon était le gros décimateur de ce prieuré.

On croit que saint Fiacre (Fefrus), ermite Irlandais, vivait du temps que saint Amand faisait construire Moutier-sur-Samble, c'est-à-dire au VII^e siècle. Le prieuré posséda jadis 600 livres de revenu, provenant de différentes donations faites au cours du Moyen Age ; en 1719 il avait au moins 100 livres de revenu annuel et n'était pas imposé aux décimes ecclésiastiques comme la plupart des bénéfices du diocèse ; le 29 avril 1720 les biens de la chapelle consistaient en 35 setiers, 1 quarteron, 5 verges, tant en terres labourables que prés et pâtures, et en 7 quarterons de bois taillis ; les charges payées, restait la somme de 27 livres pour tout revenu évalué à 100 livres de rente, charges faites, en 1772. Ce petit établissement religieux s'éteignit de lui-même peu de temps après, puis fut détruit à la fin du XVIII^e siècle. A cette époque furent condamnés des marchands merciers de Chauny qui s'étaient installés autour de la chapelle pour y vendre leurs marchandises le dimanche, lors du pèlerinage qui se faisait chaque année dans l'octave de Saint-Fiacre qu'on y célébrait pendant neuf jours.

Jacques Daullé fut prévôt de Saint-Fiacre vers l'an 1575, puis prieur-curé de Saint-Martin de Chauny ; il décéda dans cet emploi l'an 1603. Prirent possession de la chapelle : *Bon Trouvain*, religieux de Saint-Vincent de Senlis, le 15 mars 1605 ; le 26 octobre 1638, *André Leleu*, génovésin ; *François Caron*, du même ordre, le 4 octobre 1644, sous la réserve qui lui en avait été faite en cour de Rome pour le moine Leleu, ce qui fait juger que la chapelle était régulière et qu'elle était possédée par le corps régulier de Saint-Eloi-Fontaine ; *René Tardif*, chanoine régulier du couvent de Saint-Vincent de Senlis, fut pourvu de la chapelle en 1721 par M. Poncet de la Rivière, en remplacement de *Jean Millet*, décédé ; en 1787, *Jean-Baptiste-Nicolas Jobart*, prieur-abbé de Saint-Eloi-Fontaine ; en 1788, *Langlois de Plémont*, était titulaire du bénéfice de Saint-Fiacre.

Chapelle de la Bourgogne

Il existe une chapelle dite de la Bourgogne, édifée sur le coteau de ce nom, et dont l'origine, que nous rappelons ci-après, est fort curieuse.

Un nommé Rendu François-Lambert, né à Commenchon le 25 décembre 1817, avait fait l'acquisition d'un terrain d'environ un hectare sur le coteau sud de la Bourgogne. Un beau jour il se rappela que ses parents et grands-parents qui avaient raconté que jadis la Bourgogne était couverte de vignes, et sur le champ il décida de planter des ceps dans son terrain. Mais en même temps il fit le voeu que s'il réussissait dans son entreprise il ferait ériger une chapelle à laquelle il donnerait le nom de Notre-Dame de la Bourgogne.

Victor LEDUCQ

Sa plantation ayant donné de bons résultats, M. Rendu, selon sa promesse, fit ériger vers 1856 une chapelle de 2 m. 50 à 3 mètres au carré au sommet du coteau ; payant de sa personne il montait lui-même les matériaux tant à la hotte qu'autrement. Il fit aussi installer une petite cloche qui tintait les jours des principales fêtes religieuses. Habile vigneron, travailleur acharné, il était aussi à cette époque un grand producteur d'asperges. Passionné pour le noble jeu d'arc, c'était un tireur émérite et en même temps un joyeux confrère.

Ce brave homme mourut le 4 janvier 1882, célibataire. On lui fit de belles funérailles, la Compagnie d'arc au grand complet lui rendit les honneurs ; il avait auparavant prescrit sur son testament qu'on lui mit une bouteille de son vin à ses côtés dans son cercueil, qu'à l'occasion de ses funérailles on donnerait un repas arrosé avec le jus de son raisin. Ces clauses furent respectées.

A partir de cette époque, le patrimoine du vigneron ayant été divisé, les vignes furent laissées à l'abandon, et, quelques années plus tard, s'en était fait du beau vignoble qui rappelait l'ancien, jadis assez réputé.

La chapelle existe encore et appartient à un descendant du vigneron.

Curiosités

Tombeau du général Schérer, à la porte de l'église ; voir CURE PAROISSIALE. A titre de curiosité voici l'acte de décès :

« Du douzième jour de fructidor de l'an douze (1804) de la République Française. Acte de décès de Barthélemi Louis Joseph Schérer, décédé le premier fructidor, à trois heures du soir, Général divisionnaire, Ministre de la Guerre des armées de la République, âgé de cinquante-six ans, né à Delle, département du Haut-Rhin, demeurant à Commenchon, époux de Françoise Marie Henriette Caroline Ussule, fils de Nicolas Schérer et de Catherine Sanoise, sur la déclaration à nous faite par Jean Baptiste Schérer, demeurant à Commenchon, ancien avocat, qui a dit être frère du défunt, et par Zénobie Ussule, demeurant à Commenchon, curé-chanoine, qui a dit être oncle de la veuve et ont signé Schérer, Ussule. Constaté suivant la loi, par moi, Gabriel Toubeau, maire de Commenchon. » - *Tombeau de la mère de Merlin de Thionville*, derrière l'église. Voici l'acte de décès : « Ce jourd'hui quinze avril Mil huit Cent vingt, par devant nous Jean Marie Briquet, Maire de la commune de Commenchon, faisant les fonctions d'officier de l'Etat-Civil, sont comparus M. Antoine Merlin, âgé de cinquante-sept ans, propriétaire bourgeois à Commenchon, y domicilié, fils de la défunte dont il sera parlé ci-après, M. Gabriel Toubeau, âgé de soixante et un ans, ex-religieux, ex-régisseur de mondit sieur Merlin, demeurant à Commenchon, y domicilié, qui nous ont déclaré que Dame Elisabeth Augustine, veuve de feu M. Christo-

Monographie de COMMENCHON

phe Merlin, décédé, Président du district de Thionville, fille de M. Damien Augustin, garde-marteau près la table de marbre du parlement de Metz, et de Dame de L'Estormié, sa mère, était décédée hier, quatorze du présent mois, vers les huit heures du soir, dans la maison de Monsieur Merlin son fils, âgée de quatre-vingt-sept ans, et ont, les déclarants, signé avec nous, Merlin de Thionville, Toubeau, Jean Marie Briquet, Maire. » - *Chapelle de la Bourgogne*. - *La Cavée*, chemin pittoresque, très ancien, encaissé et bordé par places de blocs de grès, gravissant la colline au nord du village et débouchant sur la Grande Laye près de la Tombe Régnier. - *Promenade pittoresque* par le chemin de Béthancourt à Commenchon. - *Fontaine Saint-Fiacre*, au sud-ouest du village. - *Eglise* fondée en 1220, ancienne chapelle du château de la Motte aux seigneurs de Dalmas ; la pierre gravée relatant la fondation de cette église est classée comme monument historique. - *Carrière souterraine* de 800 mètres de long, sur la colline, près de la Tombe Régnier, entre Commenchon et Guivry ; les Allemands l'ont fait sauter avant leur départ pendant la grande guerre. - *Tombe Régnier, tumulus Reinaldi* dans certains titres ; probablement d'origine celtique comme les monuments de ce genre ; elle est située dans un bois de châtaigniers, sur la colline, entre Guivry et Commenchon, à droite d'un chemin forestier appelé *La Grande Laye* qui conduit à la route de Chauny à Guiscard. Melleville croit que c'est le tombeau d'un chef normand nommé Raigner qui fut, après avoir échoué devant Paris, battu par Charles le Chauve non loin de Quierzy ; mais un autre historien assure que ce chef pillait Paris en 845 et mourut au Danemark. Peut-être est-ce tout simplement, écrit M. A. Ponthieux dans sa *Notice historique sur Guivry*, le nom d'un possesseur du bois *Renier, Renier de Guivry*, frère de Guillaume de Beaugies, cité dans la cartulaire de l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon en 1238. Cette butte est la plus élevée que l'on connaisse, mais elle s'abaissa pendant longtemps sous l'action de la charrue. On prétend qu'au XVIII^e siècle elle avait encore 130 pieds de hauteur et que, de son sommet, on apercevait la ville de Saint-Quentin, éloignée de sept lieues ; un marche-pied en glacié s'allonge, du côté de l'ouest, de 35 mètres environ pour monter au sommet. Elle permit jadis de communiquer par signaux avec la butte de Rouy et la tombe de Vouël. Au commencement du XIX^e siècle, le faite de ce monticule était couronné de douze hêtres énormes. Actuellement c'est un mamelon au sommet duquel a été édifié un observatoire fait d'un échafaudage auquel on accède par une longue échelle de bois ; un édicule en briques porte cette inscription : *Propriété de l'Etat. Point géodésique. Service géographique de l'armée. Nivellement général*. Du haut de l'observatoire on jouit d'une *vue panoramique* sur la région environnante. - *Monument commémoratif* élevé à la gloire du général Schérer en juillet 1912. - *Vestiges des fossés* du château de la Motte.

Célébrités

Marie, dite de Commenchon, née dans ce village ; abbesse de Notre-Dame de Soissons en 1297 ; elle fut trésorière du chapitre de la cathédrale, jouissait d'une prébende et avait sa stalle dans le chœur de l'église.

Victor LEDUCQ

- *Schérer* (Barthélemy Louis-Joseph), né à Delle en 1747 ; général de division, ministre de la guerre du 7 thermidor an V au 13 nivôse an VII ; accusé de malveillance et ayant subi un échec à Magnano (Italie), il résigna son commandement et renonça aux affaires publiques en 1799. C'est alors qu'il se retira à Commenchon dans l'ancienne abbaye qu'il acheta à Monsieur Dalmas, faisant des vœux pour que d'autres obtinssent plus de succès contre les ennemis de la France et plus de justice de leurs concitoyens. Des personnes respectables qui habitaient dans son voisinage attestent qu'il vivait en sage, fuyant les hommes dont il avait à se plaindre, et n'ayant de commerce qu'avec ses livres qui le consolait de l'ingratitude de sa patrie ; il mourut dans l'abbaye le 19 août 1804 ; un monument, oeuvre de M. Ronsin, marbrier-sculpteur de Chauny, lui a été élevé en son souvenir le dimanche 26 juillet 1912, sur un tertre, face l'église.



SCHÉRER

- *Merlin de Thionville* (Antoine-Christophe), né à Thionville (Moselle), le 13 septembre 1762 ; législateur; nommé membre de l'Assemblée Législative en août 1791 ; se signala par la violence de ses actes contre le clergé, la noblesse et la cour. Membre de la Convention, il fut envoyé en mission (1792-1793) à Mayence, puis en Vendée. Il fut l'un des principaux auteurs du 9 thermidor et fut du Comité des Cinq-Cents. Il se retira à Commenchon pendant le Consulat et l'Empire dans l'abbaye qu'il vendit ensuite au général Schérer. On le retrouve en 1814 à la tête d'un corps franc défendant Péronne, puis rentra dans la retraite et mourut à Paris le 14 septembre 1833. Son buste ornait la mairie de Commenchon.

Pour le tourisme, l'Aisne fait partie de la Fédération régionale des Syndicats d'Initiative de Champagne.

Agriculture, Commerce, Industrie

C'est aux abbayes que le pays doit en grande partie les grands travaux de défrichement, de dessèchement des marais, de fertilisation des landes incultes, qui firent les premiers essais de cultures étrangères. Les moines de Commenchon défrichèrent une certaine partie de la forêt de Beine et se livrèrent à l'agriculture.

Malgré cela le sort du villageois était jadis assez misérable. D'abord les moyens de culture étaient insuffisants, la moitié de la terre restait inculte, la partie cultivée ne rendait que le quart à peu près de ce qu'elle pouvait rendre. De là des disettes épouvantables ; de nombreux arpents de landes et de bruyères ne produisaient absolument rien ; les courages plutôt que les bras manquaient pour les défricher. Les chemins étant dans un état déplorable, les transports devenaient impraticables, les communications impossibles.

A Commenchon il était autrefois d'usage, de temps immémorial, de ne payer au curé la dîme des fruits des arbres qu'avec ceux qui se cueillaient à la main et non avec ceux qui tombaient de ces arbres avant la maturité.

Le pape Alexandre III, par une bulle, exempta de la *dîme des noales* les terres qui servaient au pâturage des troupeaux de l'abbaye. On appelait *novale* la terre nouvellement mise en culture après avoir été défrichée. Les dîmes des noales appartenaient toujours aux ecclésiastiques de la paroisse où elles étaient situées.

En avril et mai de l'an 1662 le meilleur blé fut payé jusqu'à dix livres, le méteil huit livres et le moindre six à sept, l'avoine jusqu'à cinquante sols, l'orge six livres, mesure de Chauny. L'année 1684 fut fort dure pour les pauvres de la campagne, et grande la cherté du blé ; le pays fut néanmoins beaucoup soulagé par la grande quantité de blé que le roi de France fit venir de Suède et du Danemark à Paris, jointe à la défense qui fut faite de l'exportation des blés du Vermandois et autres lieux de la Picardie ; en outre de cette calamité les vignes du terroir furent entièrement endommagées par une forte gelée ; il y eut peu ou point de vin.

En 1790 il y avait dans la commune 52 arpents cultivés, 10 en blé méteil, 20 en seigle ; l'arpent pouvait produire 48 dixaux et le dixeau un mancaud de blé froment ; le dixeau de blé méteil pouvait produire environ 3 quarterons mesure de Chauny ; l'arpent de terre empouillé de seigle produisait 16 dixaux et le dixeau environ 3 quarterons.

La vigne y fut cultivée jadis sur une assez vaste échelle ; aussitôt arrivés dans le pays, les religieux de Saint-Eloi-Fontaine se livrèrent à la culture de la vigne qui prospéra, le *vignoy* de Commenchon était important. Le 20 juillet 1432 un acte est passé devant Le Normand, tabellion à Chauny, par lequel Jehan de Venuire reconnaît qu'un mancaud de vignes assis au vignoy de

Victor LEDUCQ

Commenchon, au lieudit *en passe lane*, est chargé de 10 sols parisis de rente envers le curé de Saint-Martin de Chauny. Un bail du revenu des terres de Saint-Eloi-Fontaine, passé en l'an 1614 au profit de M^e Parmentier, tabellion à Chauny, par Louis Chiconneau, abbé commendataire, donne le prix de location que le preneur devait verser et expose les charges auxquelles celui-ci se soumettait. Parmi celles-ci le preneur était tenu de payer 15 muids de vin aux religieux et devait bien cultiver la vigne. En 1669 fut faite une expertise constatant qu'une vigne de la fabrique n'est pas garnie de la moitié des échelas nécessaires à sa culture. Une visite des vignes cédées par l'abbé aux religieux de Commenchon fut faite en 1680. Un pressoir banal subsistait encore dans le village vers la fin du VII^e siècle.

Le 1^{er} février 1789 il est déclaré à l'assemblée municipale que « la rivière d'Oise et le canal rendent impossibles les deux chemins qui mènent à Chauny où on conduit par chaque année au moins cinq milles de foins, sans les pailles, bleds, miiages et avoine, et on ne peut pas utiliser les deux chemins de Condren à Viry où on rejoindrait la grande route. De même il est difficile de rentrer les foins, estant la plupart des marchez, des près, siituez en la prairie d'Amigny-Rouy. »

La pierre de taille blanche extraite des carrières de Commenchon servait surtout jadis à la construction des maisons du canton de Guiscard dans lequel la pierre manque. On croit que les grès qui font la base de la chaussée romaine de Condren à Vouel, qui sont très volumineux, furent tirés de Commenchon.

Les habitants se livrent à l'agriculture. La population comprenait en 1914 : quinze agriculteurs, un producteur d'asperges, un garde particulier, trois aubergistes-épiciers dont un débitant de tabac, un couvreur, un charpentier, une couturière, un coiffeur, cinq rentiers.

Renseignements administratifs et divers

Fête patronale le deuxième dimanche de septembre ; *patronne* : Sainte-Vierge; le vocable de Sainte-Vierge ou Notre-Dame, mère de Jésus-Christ, a été donné à un grand nombre d'églises de la région. - *Superficie* : 333 hectares 49 ares. - *Revenus*: en 1789 la paroisse ne possédait pas de ressources ; il fallait faire une rente de 40 livres à la maîtresse d'école, acquitter les charges ordinaires, etc. ; en 1836, recettes ordinaires : 600 francs, dépenses ordinaires : 599 francs ; revenus en 1871 : 2.296 francs. - *Contributions foncières* : en 1836, 1.425 francs au principal. - *Perception* : de Commenchon en 1814 desservait Béthancourt, Caillouel, Caumont et Ugny-le-Gay ; de Villequier-Aumont en 1832 ; de Béthancourt en 1860-1914 ; de Villequier-Aumont en 1922. - *Poste et chemin de fer* : à Chauny, à 6 kilomètres. - *Télégraphe* : à Villequier-Aumont, à 4 kilomètres. - *Une école publique* ; en 1836, 20 élèves. - *Paroisse* : de Caumont. - *Mesures locales* : comme mesures agraires, Commenchon faisait usage de celles de Chauny ; le setier de 52 verges carrées valait 24 ares 19 centiares 80 ; la faux pour les près, 104 verges ; le mancaud, 4 quarterons ; comme mesure de capacité : le muid de blé représentait 2 hectolitres 45 litres. -

Monographie de COMMENCHON

Sociétés, oeuvres: Compagnie d'arc, fondée en 1733, 12 membres ; capitaine, M. Grégoire ; le jeu est situé à la droite du chemin qui mène à Ugny-le-Gay, à la sortie du village ; le 28 mars 1876, la compagnie prit part à un grand prix offert par la ville de Noyon aux sociétés de la contrée. *Anciens Combattants*, unis à ceux de Caumont. *Bureau de Bienfaisance* ; en 1719 les pauvres jouissaient de 30 livres de revenu annuel ; en 1830 ce bureau faisait partie de la catégorie de ceux dont les ressources étaient au-dessous de 100 francs ; ses comptes étaient alors réglés par le préfet.

Population

En 1687, 34 familles ; en 1741, 33 familles ; en 1750, 40 feux ; en 1760, 33 feux ; en 1790, 55 feux soit 227 habitants dont 40 citoyens actifs, 3 vieillards hors d'état de travailler, 54 personnes ayant besoin d'assistance ; en 1800, 260 habitants ; en 1818, 283 habitants ; en 1832, 301 habitants, en 1836, 317 habitants dont 35 électeurs ; en 1850, 301 habitants ; en 1856, 276 habitants ; en 1861, 274 habitants ; en 1868, 253 habitants ; en 1876, 250 habitants ; en 1878, 230 habitants ; en 1885, 198 habitants ; en 1890, 197 habitants ; en 1904, 165 habitants ; en 1914, 158 habitants ; en 1915, 129 habitants ; le 17 mai 1917, 56 habitants ; en 1921, 129 habitants.

En 1729 on enregistra 4 baptêmes, 2 mariages, 5 décès ; en 1758, 8 baptêmes, 3 mariages, 3 décès ; en 1790, 5 baptêmes, 2 mariages, 3 décès.

Statistique des naissances, des mariages et des décès, par périodes décennales, d'après les registres de l'état-civil de la commune du 1^{er} janvier 1801 à fin janvier 1930 :

De 1801 à 1810 : 90 naissances, 32 mariages, 94 décès ;
de 1810 à 1820 : 111 naissances, 25 mariages, 78 décès ;
de 1820 à 1830 : 103 naissances, 18 mariages, 79 décès ;
de 1830 à 1840 : 58 naissances, 38 mariages, 54 décès ;
de 1840 à 1850 : 55 naissances, 25 mariages, 42 décès ;
de 1850 à 1860 : 47 naissances, 25 mariages, 50 décès ;
de 1860 à 1870 : 46 naissances, 18 mariages, 48 décès ;
de 1870 à 1880 : 36 naissances, 12 mariages, 51 décès ;
de 1880 à 1890 : 21 naissances, 15 mariages, 40 décès ;
de 1890 à 1900 : 29 naissances, 1 mariage, 45 décès ;
de 1900 à 1910 : 33 naissances, 14 mariages, 48 décès ;
de 1910 à 1920 : 26 naissances, 15 mariages, 33 décès ;
de 1920 à 1930 : 31 naissances, 17 mariages, 28 décès.
Total : 684 naissances, 249 mariages, 690 décès.

Hameaux

Abbaye (l') ou *l'Abbaye de Commenchon* ; ce hameau, situé au nord-ouest du village, doit son nom au voisinage de l'ancienne abbaye ; il a été construit avec les matériaux provenant de cet établissement et fait maintenant partie de la population agglomérée. - *Montecappe*, détruit depuis longtemps ; il tirait son nom, disent certains auteurs, des *capets* ou chaperons portés jadis par les moines d'un prieuré qui y avait été établi au sud-ouest, à peu de distance du village, mais l'origine de cette dénomination donnée à un tumulus sur lequel était bâtie la chapelle Saint-Fiacre doit être plus ancienne. - *Les Pâtures*, au nord du village, sur la route d'Ugny-le-Gay.

Lieudits

Le plan cadastral de Commenchon, établi en 1828 et détruit pendant la grande guerre, a été refait en 1921 sous l'administration de M. Grégoire, maire. Il est divisé en deux sections : la SECTION A, dite de l'Abbaye, à l'ouest, la SECTION B, dite du Village, à l'est.

SECTION A. - *La Pâture*, voir HAMEAUX. - *Le Beau Regard*, ce nom convient parfaitement au panorama admirable que l'on découvre de ce lieudit. - *L'Abbaye*, voir HAMEAUX. - *La Réserve de l'Abbaye* ; c'est dans ce lieudit que se trouvaient les bois de l'abbaye réservés pour le chauffage des religieux. - *Pièce de la Chapelle*, ainsi nommé de ce qu'une pièce de terre de ce lieudit appartenait à la chapelle du monastère. - *Le Jardin Langlois*. - *Ruelle de l'Abbaye*, près de l'emplacement de l'ancienne abbaye, où étaient édifiées quelques maisons appartenant aux moines de Commenchon. - *Devant l'Abbaye*. - *La Grande Pièce*, autrefois *Le Grand Pré*, près de Saint-Eloi-Fontaine ; un pré situé dans ce lieudit fut donné en 1289 par acte passé devant Gilon de Remino, notaire de la Cour de Noyon, par Ameline du Lus, de Chauny, afin de débarrasser de toute charge envers les pauvres, la maison qu'elle possédait *in vico beate Marie*. - *Le Village*. - *Les Aunois*, tire son nom de ce que jadis des aulnaies appartenant à l'abbaye couvraient ce lieudit. - *L'Etang du Moulin*, voir ETANGS. - *Le Molinet*, voir ETANGS. - *Les 10 Setiers* ; *setier*, ancienne mesure agraire ; voir MESURES LOCALES.

Monographie de COMMENCHON

SECTION B. - *Le Brule ; Brusle*, en 1610 ; *Brulle*, en 1707 ; de *brolium*, bois taillis ou buisson dans lequel les bêtes ont l'habitude de se retirer. - *Le Clos de la Motte*, ancienne dépendance du château de la Motte ; voir CHATEAU. - *Le Muid Bourlon* ; *muid*, ancienne mesure agraire, *Bourlon*, nom d'une vieille famille du pays. - *Les 30 Setiers* ; *setier*, ancienne mesure agraire ; voir MESURES LOCALES. - *Le Molinet*, voir ETANGS. - *Les Hayettes*, de *haya*, mot d'origine celtique signifiant bois de petite futaie. - *La Barrière*, ce nom rappelle la barrière que les seigneurs mettaient à l'entrée de leur fief, sur les chemins dont ils étaient les seigneurs voyers. En général, ils exigeaient une redevance des passants. - *Le Village*, agglomération rurale. - *La Bourgogne* ou *Le Mont de Bourgogne*, sur un coteau à l'est du village ; ce nom rappelle la culture de la vigne. L'heureuse exposition sud de ce coteau et la nature de son sol, dans lequel on rencontre du calcaire grossier, devaient influencer favorablement sur la qualité des vins qu'on en tirait. Les religieux de Saint-Eloi-Fontaine avaient réussi à y acclimater un bon crû que le général Schérer négligea quand il s'installa dans ce qui restait de leur couvent. Parfois, la charrue arrache encore quelque racine d'ancien cep de ce vignoble qui eut jadis une grande renommée dans la région. Il existe encore des trous où les vigneronns prenaient du sable pour les soins de la plantation. Voir CHAPELLE DE LA BOURGOGNE. - *La Pierre*. - *Le Jardin Malo*. - *Le Jardin Michel*, nom d'un habitant du village dont la maison se trouvait édifiée, en 1737, en bordure de la rue de Caumont, avant d'arriver au presbytère. - *La Grande Pâturage*, au sud du terroir.

Ne figurent pas sur le cadastre les lieudits suivants : *Le Pré Baillien* ; en 1616 vente était faite par Jean Lambert à Hilaire Dubois, avocat et procureur du roi à Chauny, d'une vigne sise en ce lieudit. - *La Croix de Commenchon*, cité en 1606. - *Montecappe*, voir HAMEAUX. - *Saint-Eloi-Fontaine* au nord du village, sur l'emplacement duquel fut bâti l'abbaye. - *Le Buisson des Bois de l'Abbaye* ; le 4 juillet 1639 vente était faite par Michel Sublet, seigneur d'Haudicourt, maréchal de bataille des armées du roi, de 82 arpents, 22 perches, de bois situés en ce lieudit. - *Le Vignon de Commenchon* ou *Le Vignoy de Commenchon*. - *Le Ruissel Serine*, c'est-à-dire le ruisseau calme. - *Aux Vignes de Pierre l'Abbé* ; tire son nom de *Pierre Labbé*, religieux de l'abbaye de Commenchon, curé de Saint-Martin de Chauny en 1473 ; dans ces trois derniers lieudits, trois pièces de vignes furent léguées à l'abbaye par testament du 12 février 1406 par Jehan Lebesgue, dit Moutardier. - *En passe lane*, situé au vignoy de Commenchon ; le 20 juillet 1432 un acte était passé par devant Le Normand, tabellion à Chauny, par lequel Jehan de Venuire reconnaît qu'un mancaud de vignes sis en ce lieudit est chargé de 10 sols parisis de rente envers le curé de Saint-Martin de Chauny - *La Tombe Régnier*, voir CURIOSITÉS. - *Les Prés au Seigneur*, ainsi appelés parce que ces prés, situés au sud du château, appartenaient au seigneur de la localité.

Ces lieudits sont connus traditionnellement ou insérés dans des actes anciens. On voit combien la liste des lieudits pourrait s'étendre, et dans chaque pays combien serait grand le nombre d'indications nouvelles qui sortiraient de cette source si l'on prenait la peine de recueillir les témoignages.

Moulins

Une obligation qui eut à l'origine sa raison d'être, mais qui, avec les progrès de la civilisation, devint bientôt intolérable, était celle de faire moudre son blé au moulin seigneurial, de faire cuire son pain à son four, de presser ses raisins ou ses pommes à son pressoir.

Autrefois, les seigneurs possédant seuls les ressources nécessaires pour la construction de ces moulins, fours, pressoirs, rendaient de véritables services aux paysans, en leur permettant de s'en servir, moyennant rétribution. Bientôt, ils s'arrogèrent le droit d'être seuls possesseurs de moulins et défendirent à qui que ce fût d'en élever, sans leur permission, sur leurs propriétés.

Chaque moulin avait sous sa dépendance une certaine circonscription de territoire, appelée son *ban* ; de là l'expression de *moulin banal*. Tous ceux qui habitaient le territoire, appelés *banniers* ou *moutiers*, étaient tenus de faire moudre leur blé au moulin. Les peines les plus rigoureuses atteignaient ceux qui cherchaient à se soustraire à cette obligation.

En 1170, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, seigneur de Chauny, donna les *Vieux-Moulins* du Brouage, à Chauny, aux chanoines de Saint-Eloi-Fontaine ; ils sont demeurés en leur possession jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le ban ou la banalité des moulins de Chauny s'étendait, d'après un accord conclu en 1279, depuis la haie de Vouel, jusqu'au ruisseau de Waripont, et depuis la pierre nommée Aguiscoire, à La Neuville, jusqu'à l'Oise : *Scilicet a haia de Vouel usque ad rivum de Warimpont et a petra dicta Aguiscoire us que ad Ysaram, in castellania Calniaci*.

Comme nous l'avons déjà dit, les hommes qui habitaient le ban ne pouvaient se dispenser d'aller moudre leur blé à ces moulins. C'est ainsi qu'en 1662 autorisation fut donnée par le bailli de Chauny à l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine de saisir les blés *allant* ou *retournant* de moudre des moulins étrangers.

La situation des Vieux-Moulins sur un cours d'eau sujet à des débordements, leur curage, donnèrent lieu à de nombreuses difficultés entre le couvent et la mairie de Chauny. A ce sujet il y eut, entre les intéressés, plusieurs traités et conventions aux années 1308, 1363, 1369, 1401, 1402, 1407 et 1471, mentionnés dans le Cartulaire de Chauny. Dans ce même recueil, on voit qu'au XV^e siècle les moulins à blé étaient au nombre de trois (1401) et qu'alors leurs propriétaires, l'abbé et les religieux de Saint-Eloi-Fontaine, s'engagèrent à en faire construire un quatrième pour leur usage exclusif. C'est ce quatrième moulin qui fut placé à Saint-Lazare, à Sinceny.

Si renommés qu'ils fussent, ces moulins n'auraient point suffi pour l'étendue du territoire

Monographie de COMMENCHON

qui formait leur banalité. Aussi en avait-il été établi sur différents points avec l'assentiment de l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine. Ce couvent avait un moulin à blé à Commenchon avec vivier et étang. Il en existait à Viry, à Liez, à Faillouel, à Rouez, à Campigny, à Sinceny ; ce dernier fut cédé à Saint-Eloi-Fontaine, par l'abbé de Prémontré, en 1223.

Un moulin à fouler les draps (1353), sans doute celui qu'on nommait « moulin à garde de l'Hôtel-Dieu » à Chauny, dépendait aussi de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine.

Le moulin à blé appartenant à l'abbaye de Commenchon était situé au sud du village, sur le ru Pontoise et le chemin de Béthancourt à Commenchon ; une visite en fut faite en 1670.

Cours d'eau

Le *Ru de Pontoise* ; *Ponthoile*, en 1750 ; *Ruisseau de Commenchon* ; il prend sa source à l'ouest du village, au bas de la montagne de Guivry, traverse la partie méridionale de la commune, arrosant un délicieux vallon, et se jette dans le Brouage à Abbécourt. - *Fontaine-Brizantine*, *Brisantaine* ou *Brissantaine*, prend sa source au nord du village de Béthancourt, traverse la partie méridionale du terroir de Commenchon et se jette dans le ru de Pontoise à la limite de Caumont, après un parcours de 1.800 mètres. - *Captation d'eau* pour l'alimentation de la ville de Chauny.

Fontaines

Les sources ou fontaines sont nombreuses sur le terroir de Commenchon, mais la plus remarquable est la suivante :

Saint-Fiacre de Montecappe ; *Monte-cappe* ; *Mont de Cape*, en 1584 ; *Siant-Fiacre-lez-Commenchon*, en 1609 ; *Mont-de-Cappe*, en 1787. Au pied du Mont de Cappe on voit sourdre une source appelée *Fontaine-Saint-Fiacre* qui, de tous temps, a été fréquentée avec beaucoup de dévotion pour la guérison de la fièvre et des maux d'yeux. Cette fontaine est devenue un lieu de pèlerinage, et une petite chapelle avait été érigée sous le vocable de saint Fiacre au sommet de Montecappe ; elle a été détruite en même temps que l'abbaye. Cette fontaine, située au sud-ouest du village, n'est plus guère fréquentée que par quelques habitants du pays, qui s'y rendent chaque année dans les premiers jours de septembre.

Etangs

Plusieurs étangs dont ceux de *Crèvecoeur*, du *Molinet* ou *Moulinet*, du *Vivier de Commenchon*, du *Moulin de Commenchon*, furent creusés sur l'ordre de Pierre de Viry, seigneur de Commenchon, vers 1250, et par les religieux de Saint-Eloi-Fontaine ; leurs eaux se déversaient, après la sortie des viviers, dans celui du Moulinet par eux établi et qui subsiste encore. Ces étangs qui appartenaient à l'abbaye de Commenchon figurent sur la carte de Cassini, dressée au XVII^e siècle.

Le 6 décembre 1413, Robert de Quesne, seigneur de Commenchon, et Marie de Sons, sa femme, firent un traité avec l'abbaye au sujet des viviers dits du Molinet et du Moulin de Commenchon qui lui appartenaient. Le sieur de Quesne s'engageait à exécuter divers travaux pour la conservation de ces viviers. Vers 1640 un bail était fait par l'abbaye à Antoine Vaillant, laboureur, d'un pré de 12 setiers sis le long d'un de ces étangs. En 1655 un autre de 9 ans fut fait par les mêmes religieux à Pierre Dufour, laboureur à Genlis, de l'étang du Molinet, et un autre en 1682 à Claude Leleu relativement à deux étangs. Une visite de ces viviers fut faite en 1670.

Flore

Tout le canton de Chauny est compris dans la région naturelle botanique du Soissonnais dont les limites, cependant, n'ont rien d'absolu.

On trouve à Commenchon : *Tassilage Pétaillés*, vulgairement *Chapelière*, *Herbe aux Teigneux*. - *Taraxacum Dent-de-Lion*, vulgairement *Pissenlit*. - *Acéras Homme-Pendu*. - *Trèfle jaunâtre*. - *Stellaire intermédiaire*. - *Angélique sylvestre*. - *Marguerite vulgaire*. - Dans les bois et lieux ombragés : *Stellaire holostée*. - *Aspérule odorante*, vulgairement *Reine des bois*, *Petit muguet*, *Hépatique étoilée* ou *des bois*. - *Actée en épi*, vulgairement *Herbe de Saint-Christophe*. - *Airelle Myrtille*, vulgairement *Raisin des bois*. - *Daphne laureole*. - *Scrofulaire printanière*. - *Véronique Petit-Chêne*. - *Osmonde royale*. - *Millepertuis couché*. - *Primevère élevée*. - Sur les coteaux : *Aphrys Mouche*. - *Aphrys Araignée*. - *Aphrys Frelon*. - *Herminium à un tubercule* ; les *Aphrys* et l'*Herminium* sont de la famille des Orchidées. - *Germandrée Botryde*. - *Gnaphale dioïque*, vulgairement *Pied de chat*. - Dans les lieux humides : *Pilulaire à globule*. - *Menthe à feuilles rondes*. - *Limnanthème faux-nénuphar*.

Monographie de COMMENCHON

Les bois de Commenchon sont riches en plantes de la famille des hépatiques et en champignons ; comme essences forestières on y rencontre surtout le *chêne*, puis le *hêtre*, le *charme*, le *châtaignier*, le *coudrier*, le *bouleau*.

Bois

Forest ; la partie la plus épaisse de la forêt de Beine, située sur le terroir de Commenchon, portait jadis le nom de *Forest* ; ce bois était déjà en partie défriché au XII^e siècle ; c'est sur son emplacement que fut édifié l'abbaye. De cette forêt il reste quelques bois s'étendant d'Ugny-le-Gay jusqu'à Noyon. Les bois taillis appartenant à l'abbaye étaient appelés *Bois de Saint-Eloy* et se trouvaient vers la Tombe Régnier. En 1397 ils avaient une étendue de 40 *moiés* ou 400 setiers, à la mesure de Chauny, soit 96 hectares 76 ares ; en 1769 ils n'avaient plus qu'une superficie de 66 hectares 25 ares 31 centiares. Par concordat en date de 1634, l'abbé était tenu de fournir à ses religieux pour leur chauffage 50 cordes de gros bois et 3 milliers de fagots. Par un autre concordat du 13 avril 1645, conclu entre l'abbé et les religieux, ces derniers devaient les couper chaque année par coupes ordinaires en temps et saison selon la coutume des bois et avec le tranchant de la cognée sans les faire éclater, à charge de laisser dans chaque setier coupé chaque année douze baliveaux de l'âge du bois de brin et non de souche quand cela était possible ; dans ces taillis ils devaient prendre également, tous les ans, les échelas nécessaires pour les vignes de l'abbaye, et sans couper les jeunes baliveaux, les anciens et gros chênes qui étaient réservés pour les réparations de l'église, des bâtiments de la basse-cour, fournil, maison abbatiale, moulin, fermes et tous autres bâtiments que les religieux étaient tenus de réparer. Ces coupes se faisaient sous le contrôle du receveur de l'abbé qui se trouvait être, en 1645, M. de la Marlière. A cette époque ils payaient au garde du bois 36 livres de gage. - *Bois de la Tanque*, proche celui de Saint-Eloi-Fontaine.

Un plan des bois de Commenchon fut dressé au XVIII^e siècle. Des procès-verbaux de visites, d'arpentage et de partages des bois de l'abbaye furent établis entre les années 1622-1778 et des plans dressés en 1643 et 1669.

Dans les bois on rencontre le sanglier et comme reptiles l'orvet, la couleuvre à collier, le lézard gris ; le hérisson y est commun.

Malheureusement, là, comme partout ailleurs, la cognée a commencé son oeuvre dévastatrice. Il est grand temps qu'on inspire à la jeunesse l'amour de l'arbre, le respect des forêts et, en général, celui des oeuvres de la nature.

Fief

Il y avait à Commenchon le fief dit de *Caumont* qui renfermait le château seigneurial ; il appartint aux seigneurs de Longueval, de Dalmas et aux ducs d'Aumont. Des plans et des bornages en furent dressés en 1737 et en 1743.

Château

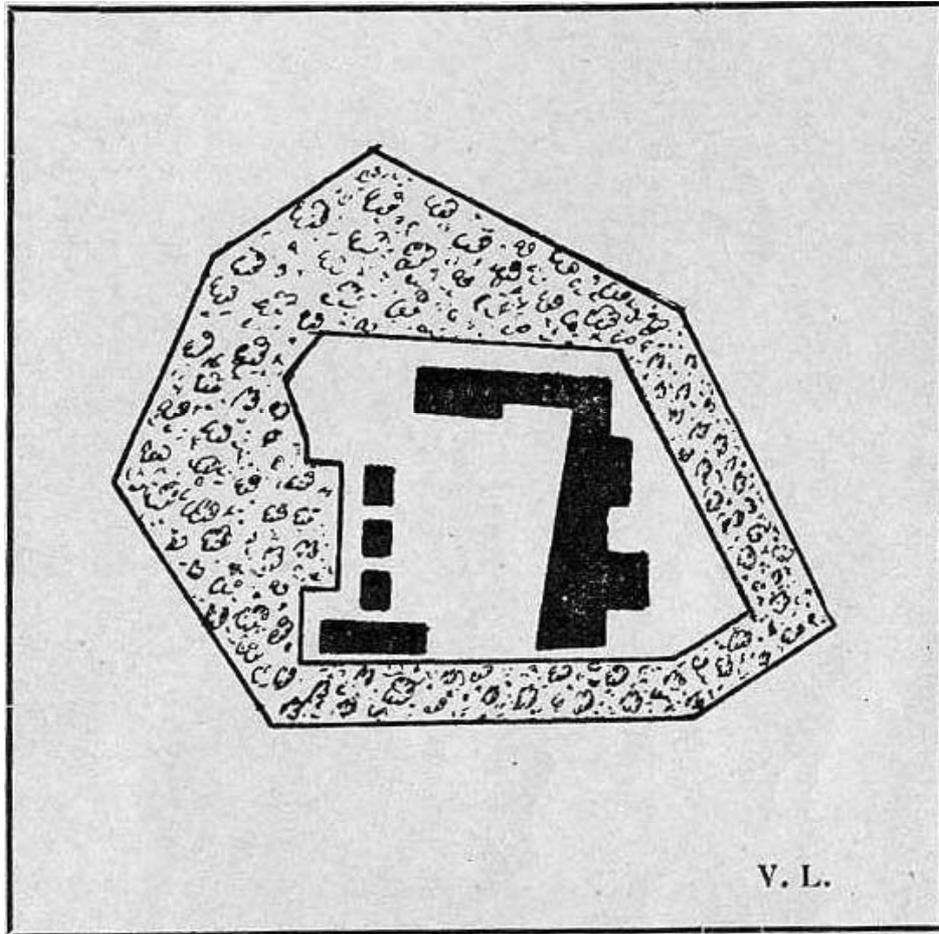
C'était dans les châteaux seigneuriaux que se donnaient ces fêtes superbes, ornés d'un appareil poétique, *joutes chevaleresques, tournois, cours d'amour*, dont le souvenir éveille encore en nous de si riants souvenirs. C'était encore dans la cour du château, qu'aux jours de fête, les manants venaient danser gaiement des rondes champêtres sous les yeux de leurs maîtres, qui prenaient part à leur joie, quelquefois même à leurs plaisirs.

Il y avait à Commenchon un château dit de *La Motte, La Mothe*, en 1701. Au XVII^e siècle ce château, consistant en une maison et un hôtel seigneuriaux, situé un peu au-dessous et à l'est de l'église paroissiale, couvrait une superficie de 72 ares 59 centiares ; il était environné de fossés, terres, prés, bois et vignes. En était concierge, en 1640, Pierre Hennegans.

Cette demeure seigneuriale fut pillée par les Espagnols et les Bourguignons le 29 mars 1652. Elle appartient aux seigneurs de Longueval et de Dalmas. Des plans de bornage et de séparation de la seigneurie de Caumont en furent dressés au mois de mai 1737 par un arpenteur de Saint-Quentin et le 4 novembre 1743 par Joseph Legrand, arpenteur juré de la maîtrise de Chauny. Il fut démoli entièrement en 1793 ; les fossés en sont encore apparents. Ces fossés étaient alimentés par un petit canal, situé au nord du château, et recevant ses eaux par plusieurs sources. Au nord s'étendaient un potager, des jardins et des pépinières ; au sud les *Prés au Seigneur* jusqu'au chemin de l'Etang à Caumont.

Vers 1873, en labourant le terrain, on a trouvé un *broissin*, sorte de bougeoir en métal de cloche, ustensile qui provenait de l'habitation de La Motte.

Le mot *motte* désigne souvent, dans les actes du Moyen Age, la colline où s'élevait le château-fort, et par extension le château lui-même ; on donnait aussi le nom de motte à une butte factice sur laquelle on construisait le donjon



PLAN DU CHATEAU DE LA MOTTE EN 1743.

D'après la Collection D'E. FLEURY (*Bibl. Nat.*)

Nobiliaire

Les seigneurs de Commenchon relevaient des moines de l'abbaye qui étaient propriétaires fonciers.

Colard, seigneur de Commenchon en 1150. Femme : Widèle ; frères : Herbert et Guillaume.

Guillaume, frère de Colard ; seigneur de Commenchon en 1152.

Pierre, chevalier, seigneur de Commenchon en 1197.

Pierre, seigneur de Viry et de Commenchon en 1225.

Colard II, seigneur de Commenchon en 1233. Femme : Aelide ou Alix.

Victor LEDUCQ

Guillaume de Beaugies, seigneur en partie de Commenchon (1251).

Pierre, seigneur de Viry et de Commenchon en 1258.

Aubert, chevalier, seigneur de Commenchon en 1293.

Jean, chevalier, seigneur de Commenchon de 1303 à 1307. Femme : Thiéfaïne.

Sons (Pierre de), écuyer, seigneur de Commenchon en 1376. Fille : Marie, femme de Robert de Quesne.

Quesne (Robert de), seigneur de Commenchon vers la fin du XIV^e siècle, par son mariage avec Marie, fille de Pierre de Sons.

Quesne (Robert II de), chevalier, seigneur de Rogny et de Commenchon de 1406 à 1413. Femme : Marie de Sens. Leur fille épousa Jean d'Inchy vers 1460, puis Philippe de Lambrain vers 1470.

Inchy (Jean d'), seigneur de Commenchon en 1450, par son mariage avec la fille de Robert II de Quesne.

Inchy (Jacqueline), hérita de la terre de Commenchon en 1460 et épousa Jean de Créqui, dit le Gallois.

Lambrain (Philippe de), seigneur de Commenchon en 1460, par son mariage avec la fille de Robert II de Quesne ; sans hoirs.

Créqui (Jean de), dit le Gallois, chevalier, seigneur de Commenchon en 14.., par son mariage avec Jacqueline d'Inchy dont il eut une fille, Madeleine, mariée le 14 février 1504 à Clarembault du Fay, chevalier, seigneur du Puisieux, qui eut une fille, Jeanne du Fay, mariée à Jean de Combreville, écuyer.

Créqui (Antoine de), chevalier, seigneur de Commenchon et de Raimbauval en 15.., Femme : de Montmorency, laquelle devenue veuve se remaria à Guillaume de la Motte, seigneur de Beau-regard.

Créqui (Louis de), fils de Jean ; seigneur de Commenchon et de Raimbauval (1525) ; marié le 17 août 1509 à Jeanne de Mansel, dont : Jean, Charles, Antoine.

Créqui (Louis II de), seigneur de Commenchon en 1562. Femme : Antoinette de Vignacourt ; sans hoirs.

Créqui (Claude de), deuxième fille de Jean ; hérita de Louis II de Créqui de la terre de Commenchon qu'elle porta à François de Mouchy, seigneur de Longueval.

Mouchy (François de), seigneur de Longueval et de Commenchon, par son mariage avec Claude de Créqui, deuxième fille de Jean, en 15...

Longueval (Philippe de), chevalier, était seigneur de Raimbauval, de Commenchon et du fief Marquais en 1609.

Mouchy (Charles de), seigneur de Commenchon en 1637.

Longueval (Charles de), était seigneur de Commenchon en 1640. Avait son domicile ordinaire à Lagny.

Fons (Etienne de la), deuxième fils de Philippe et de Françoise Aubelin ; chambellan et bouteiller de Vermandois ; chevalier, seigneur de Commenchon et de Gibercourt en 1640 ; épousa, le 3 avril 1640, Marie de Valles dont il eut trois garçons et une fille.

Fons (Simon de la), fils de Charles et de Anne Huqueteau ; seigneur de Commenchon en

Monographie de COMMENCHON

16.. ; sans alliance.

Fons (François de la), fils d'Etienne ; chevalier, seigneur de Commenchon et de Gibercourt en 1700, procureur général en la Cour des Monnaies de Paris ; mort en 1715 conseiller au Parlement de Metz ; il vendit la seigneurie de Commenchon à N. Dalmas ; il avait épousé, le 14 mai 1697, Anne-Françoise Blin dont il eut Claude, seigneur de Cuy, chambellan et bouteiller de Vermandois, et deux autres fils.

Dès le commencement du XVI^e siècle la charge de chambellan de Vermandois, à laquelle celle de bouteiller ou échanson étaient réunies, était entre les mains de la famille de la Fons, originaire de la Picardie, et dont les membres furent seigneurs de Rouy, de Commenchon, d'Hapencourt, etc.

Dalmas (Didier), écuyer, capitaine d'infanterie, seigneur de Commenchon par acquisition. Femme : Marie-Anne du Halier ; filles : Claudine ; Marie-Anne-Angélique, inhumée le 29 septembre 1745, à l'âge de 26 ans.

Dalmas (Jacques), seigneur de Commenchon en 1727 ; capitaine au régiment de Poitou infanterie. Femme : Marie-Jeanne-Louise Maresse ; fils : François-Jacques, qui suit.

Dalmas (François-Jacques), né le 3 décembre 1751 ; seigneur de Commenchon (1783), officier au régiment Royal-Auvergne. Filles : Marie ; Catherine-Henriette.

La famille *Dalmas* était originaire du Forez.

Armorial

Jadis sur les oriflammes, sur l'écu ou bouclier, au-dessus des portes du manoir, étaient peintes les armoiries du seigneur, qui publient en langage symbolique les hauts faits d'armes de ses ancêtres.

Voici les armoiries de l'abbaye et de quelques seigneurs de Commenchon :

Abbaye de Saint-Eloi-Fontaine. Armoiries : *D'azur, à un château formé de trois tours pavillonnées d'argent, celle du milieu plus haute, accostées de six fleurs de lys d'argent posées en pal, trois de chaque côté, avec cette devise :*

Tutentur lilia turres. « Les lys protègent les tours » ou, si l'on veut, « Les tours protègent les lys »

Créqui (de). Armes : *D'or, au crèquier de gueules*.

Dalmas. Armes : *D'or, à la croix ancrée de gueules*. Devise : *In te domine speravit non contondar eternum*.

Fons (de la). Armes : *D'argent, à trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules*. Devise : *Aut mors, aut vita de cora*.

Longueval (de). Armes : *Bandé de vair et de gueules de six pièces*.

Victor LEDUCQ

Sons (de). Armes : D'or, fretté de gueules, au canton d'azur, chargé d'un fer de moulin d'argent.

*

* *

L'abbaye et l'église ont été dédiées à *Notre-Dame* ou *Sainte-Vierge*. Armes : *La figure de la Sainte-Vierge*.

Saint-Sacrement, fondation instituée en l'église de Commenchon. Armes : *La figure d'une hostie sur un calice*, et nous voyons aux processions de la Fête Dieu cette armoirie attachée aux flambeaux des confrères et aux grandes torches qui se portent en cette cérémonie.

Monographie de COMMENCHON

Bibliographie

Titres de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine (Archives de l'Aisne). - *Liber consuetuetinum nostrarum de Saint-Eloi-Fontaine*. - *Cartulaire, Archives, Brève histoire, Traité de l'ordre canonique de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine* - *Charte de Simon de Vermandois, évêque de Noyon, pour la construction d'un oratoire et d'un cimetière à Saint-Eloi-Fontaine* ; tirée du cartulaire de la même abbaye. 1139. - *Charte de Jean, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, pour habiliter tous les ans dix pauvres* ; tirée du cartulaire de la même abbaye. 1248. - *Charte de Saint-Louis, neuvième du nom, pour l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine* ; tirée du cartulaire de la même abbaye. 1254. - *Bulle du pape Alexandre IV, pour permettre l'usage de la viande aux chanoines réguliers de la Congrégation d'Arrouaise* ; tirée du cartulaire de Saint-Eloi-Fontaine. 1257. - *Carta abbatis Sancti-Eligii, fontis, de duabus marcis debitis ecclesie Corbeye*. Juin 1305 (Fol. 160 du cartulaire noir de Corbie, écriture des XIII, XIV, XV. S. Bibl. Nat. Fonds de Corbie, n° 19). - *Les terres et les fiefs de Calloel et Caumenchon saisis sur la succession de Bruian du Saulsoi, à la requête de Jehan Godemand, ajugés à Godemand père*. 29 août 1383. *Transactions passées entre les religieux de Commenchon et le prieur de Notre-Dame de Chauny* 1394. 1412. 1420. (Bibl. Nat. Ms. Rouleaux du Parlement de Paris, t. VI.) - *Vente et transport d'une rente de huit sols parisis, par Pierre Someillier l'aîné, demeurant à Caumenchon, à Pierre Hegot, artillier, à Chauny*. 3 novembre 1480. *Sentence de nantissement relative à cette vente*. 14 novembre 1481. *Saisine ou exploit*. 15 novembre 1481 (Archives de Saint-Martin de Chauny). - *Bail du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine* 1614 (Archives de Notre-Dame de Chauny). - *Sur la préséance des chanoines réguliers sur les moines bénédictins, par Louis Chiconneau II* (Bibl de Saint-Eloi-Fontaine, 162.). - *Concordat ou partage fait entre M^e Pierre Sublet, abbé commendataire de Saint-Eloi-Fontaine, et les religieux de cette abbaye* (extrait). 13 avril 1645 (Archives de Notre-Dame de Chauny). - *Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Eloi-Fontaine*, manuscrit du père Guillaume Desnos (1647). (Bull. du Comité arch., hist. et scient. de Soissons, t. XIII, p. 115.) - *Homme vivant et mourant. Mémoire pour le curé-marguillier de l'église de Mondescourt appelant de la sentence du bailli de Chauny, du 6 mai 1732, et de ce qui a suivi contre le sieur Dalmas, seigneur de Commenchon, intimé*. - *Etat général des charges foncières du couvent de Saint-Eloi-Fontaine*, 1668, 1764, 1769 (Archives de Notre-Dame de Chauny). - *Procès entre les religieux de Saint-Eloi-Fontaine et le clergé de Chauny* (Soc. acad. de Laon et Soc. arch. de l'Aisne, t. XVII, p. 3). - *Note sur messire François de la Fons, seigneur de Commenchon* (Mercure Galant, août 1716, p. 202). - *Justice seigneuriale de Commenchon. Doléances de la communauté*. 1789 (Archives de l'Aisne). - *Armoiries de l'abbaye* (Dict. hist. du départ. de l'Aisne, par Melleville, 2^e édit., t. I, p. 28). - *Saint-Eloi-Fontaine* (Chart. de l'Hôtel-Dieu de Chauny ; Livre rouge de Chauny, fol. 18, coll. de M. Peigné-Delacourt ; Comptes de la ville de Chauny ; Hist. des églises de Chauny, par Ch. Bréard, 1877, ps 41, 85, 162, 201 ; Archives départ. de l'Aisne). - *Commenchon* (Coutume réformée du

Victor LEDUCQ

baill. de Chauny, par Louis Vrevin, Ps 17, 21 ; Dict. hist. du départ. de l'Aisne, 1865, par Melleville, t. I, p. 267 ; Dict. top. du départ. de l'Aisne, par Matton, 1871, p. 74 ; Archives de l'Aisne ; Hist. de Chauny, par le P. Labbé, 1715 ; Cartulaire du Chap. de Saint-Quentin, Bibl. Nat. ; Charte de l'abbaye de Prémontré, 1240 ; Titres de l'abbaye de Genlis ; Archives de l'Oise). - *Saint-Fiacre* (Baill. de Chauny, B. 1469 ; Archives de l'Aisne). - *Pontoise* (Terrier d'Ognes ; Etude de M^e Prévost, notaire à Villequier-Aumont). - *La Motte* (Baill. de Chauny, B. 1720). - Analyse d'un manuscrit intitulé : *Mémoires touchant l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine*, par Médéric Lecomte. 1859 (Bull. de la Soc. acad. de Soissons, XIII, p. 145). - *Armes des Lafons et des Fons, seigneurs de Commenchon. Plan de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine. Sceau des Seigneurs. Plan du château de la Motte*. Deux lithographies et une héliogravure. (Coll. Ed. Fleury de dessins, estampes, etc. Canton de Chauny, t. XVII, p. 20.) - *Extrait du plan du Fief de Caumont, mai 1737* (Archives de Commenchon). - *L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine. L'église paroissiale ; ses pierres tombales. La Fontaine Saint-Fiacre*, par J. Poissonnier (Bull. du Comité arch., hist. et scient. de Noyon, t. V, p. 247. 1874). - *L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine ou de Commenchon*, par J. Poissonnier (Bull. du Comité arch., hist. et scient. de Noyon, 1874, t. V, p. 269). - *Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon*, par l'abbé Chrétien, 1905, fasc. 11, p. 88. - *Archives communales*.